

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
DU LAC OPASATICA, DU LAC DES QUINZE,  
DE LA FORÊT PICHÉ-LEMOINE et DU RÉSERVOIR DECELLES  
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

**PREMIÈRE PARTIE**

VOLUME 3

Séance tenue le 18 avril 2007, 19 h 30  
Club de l'âge d'or du cuivre de Rouyn-Noranda  
215, avenue Dallaire  
Rouyn-Noranda

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 18 AVRIL 2007 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS .....	8
REPRISE DE LA SÉANCE .....	19
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	20
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
SYLVIE IPPERCIEL MANTHA.....	30
MICHEL DUBÉ .....	49
REPRISE DE LA SÉANCE .....	68
ANDRÉ GAGNON .....	68
MARTIN THIBEAULT .....	70
MARIE-JOSÉE PAQUIN .....	74
MARIE-BELLE PROVOST .....	80

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5           Alors, mesdames et messieurs, bonsoir! Bienvenue à tous et à toutes à cette troisième séance de la première partie de l'audience publique portant sur les quatre projets de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, du réservoir Decelles et de la forêt Piché-Lemoine. Bienvenue également aux internautes qui nous écoutent en mode audio sur Internet.

10           Je suis John Haemmerli, membre additionnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique.

15           Bien que nous ayons déjà eu deux séances à Val-d'Or, c'est la première fois que je m'adresse à vous ici, à Rouyn-Noranda, donc je vais prendre un petit peu de temps pour vous présenter les règles de procédure et quelques principes qu'on va suivre tout au cours de l'audience.

20           Alors en premier lieu, je vais vous faire lecture de la lettre mandat donnée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de l'époque, monsieur Claude Béchar, qui ne l'est plus en ce moment, dans une lettre adressée à monsieur Cosgrove, le président du BAPE, et qui dit :

25           *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 39 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une consultation du public sur les réserves de biodiversité projetées du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles (noms provisoires) situées dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la Baie-James. Le mandat du Bureau débutera le 8 mars prochain.*

30           Donc, ça fait cinq semaines que le mandat a débuté et il y a là-dedans un quatre semaines qui est dédié à l'information, donc des documents ont été rendus publics, et il vous a été donné du temps pour les consulter.

35           Je vais présenter à nouveau l'équipe de la commission. Alors, outre moi-même, deux analystes en font partie : madame Sophie Hamel-Dufour et monsieur Mathieu St-Onge. Nous avons à l'arrière de la salle madame Anne-Lyne Boutin, qui est la coordonnatrice du secrétariat de la commission. Nous avons également madame Danielle Hawey, qui est la responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse. Elle est également responsable  
40           du registre, un outil important dans le déroulement de l'audience, nous y reviendrons. Et nous avons à Québec madame Rosemary Al-Hayek, qui fait équipe avec

madame Hawey, et madame Louise Marois, qui est notre agente de secrétariat.

45 La logistique de l'audience est assurée par le Centre des services partagés du Québec, Service de soutien aux événements, représenté par messieurs Jean Métivier et Martin Lajoie à la table de la technique.

50 Nous avons en avant de la salle madame Lise Maisonneuve, qui est la sténotypiste, et qui enregistre et qui va transcrire tout ce qui va être dit durant les séances de l'audience, et les transcriptions seront disponibles environ une semaine après les séances.

55 Donc, je vais effectivement prendre un petit peu de temps pour vous expliquer les règles. Je vais demander aussi au coordonnateur du projet, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de nous présenter des éléments de la Stratégie gouvernementale sur les aires protégées et des éléments relatifs aux deux projets qui concernent le territoire de Rouyn-Noranda. Je vais laisser au ministère du Développement durable le soin de vous parler de la démarche qui nous a amenés à examiner des projets d'aires protégées aujourd'hui.

60 Ce que j'ai à vous dire, par exemple, concerne les principes et les règles de procédure que le BAPE utilise et qui s'appuient sur plus de vingt-cinq ans de pratique. Alors, on a en premier lieu le caractère public de l'audience, l'accessibilité de la documentation.

65 Alors, je vous précise ici que les documents, l'information relative au dossier est disponible aux bibliothèques municipales de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or, aux bureaux municipaux d'Angliers et de Rémigny, et auprès des quatre nations autochtones du Lac-Simon, de Kitcisakik, de Winneway et de Timiskaming, ainsi qu'aux centres de consultation permanente du BAPE, à savoir la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal et nos bureaux à Québec. Et, bien sûr, vous pouvez aussi consulter la documentation dans le site Internet du BAPE, dont vous trouverez l'adresse à l'arrière de la salle.

70 Alors, tous les documents que la commission va demander ou que les organismes vont nous présenter durant cette audience vont être déposés dans ces centres et sur le site Internet du BAPE, de même que les transcriptions des audiences.

75 L'audience est en deux parties. Cette semaine nous sommes à la recherche d'information au moyen de questions. Alors, ce n'est pas le temps d'exprimer vos opinions, bien que je suis obligé de vous préciser que la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, en vertu de laquelle on examine ces projets-là aujourd'hui, vous permettrait d'exprimer votre opinion en première partie.

80 Cette possibilité-là n'a pas été utilisée formellement dans ce genre de dossier actuellement. Elle conviendrait à quelqu'un qui penserait ne pas être disponible lors de la

85 seconde partie de l'audience et qui n'aurait plus besoin d'information, qui considérerait que l'information qu'il a obtenue à date est suffisante. Parce qu'à ce moment-là, à partir du moment où la personne nous présente son opinion, elle ne pourrait plus venir questionner les organismes qui sont ici à l'avant de la salle.

90 Donc, la commission vous suggère de conserver l'expression des opinions pour la semaine du 22 mai, où nous serons de retour pour écouter ce que vous avez à nous dire sur les projets. Vous aurez ainsi accès à toute l'information qui aura été déposée en première partie. Vous aurez un mois pour préparer un mémoire, et vous pourrez échanger avec la commission sur vos opinions et vos arguments sur les projets.

95 Parmi les autres principes, il faut que je vous dise un mot du Code de déontologie auquel les membres du BAPE souscrivent et qui régit notre comportement, où il est question d'intégrité, d'impartialité, de neutralité, notre indépendance et notre devoir de réserve.

100 Le Bureau d'audiences publiques, bien qu'il dépende de la même ministre que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est un organisme indépendant de ce ministère, et ses membres possèdent pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*, ce qui implique que nous avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec.

105 Donc, dans quelques instants, le ministère va nous présenter une proposition de plan de conservation pour les territoires qu'il a retenus. Il nous expliquera les limites, les divers régimes de conservation prévus et le régime des activités qui est prévu.

110 Notre mandat à la commission c'est, avec l'aide des citoyens et des organismes intéressés, d'examiner les projets et d'en faire rapport au ministre. On adhère dans ce cadre-là à une vision large de la notion d'environnement qui déborde le cadre des impacts sur le milieu naturel et qui s'applique aux différents compartiments de l'environnement des populations touchées par le projet, à savoir les aspects sociaux, économiques et culturels. Et ça, c'est une décision des tribunaux supérieurs.

115 Les constatations, l'analyse de la commission, le rapport qu'elle va remettre à la ministre ne sont pas décisionnels. Ça va être un élément qui sera utilisé pour préparer une nouvelle version du plan de conservation et dans une proposition qui sera remise au Conseil des ministres où se prendra la décision de réaliser ou non les projets et à quelles conditions.

120 La loi prévoit que le rapport soit déposé dans les six mois suivant la fin des consultations, c'est-à-dire à la suite de la deuxième partie d'audience publique. Pour sa part, la commission va essayer de le déposer quelque part dans la première moitié du mois d'août.

125            Alors, comme je vous l'ai déjà dit, étant donné qu'il y a quatre territoires, il y a quatre  
projets, la commission a décidé de tenir des séances à plusieurs endroits. Donc, nous étions à  
Val-d'Or lundi soir et hier soir. Nous sommes ici à Rouyn-Noranda ce soir et, si le besoin s'en  
faisait sentir, nous y serions aussi demain, soit pour la soirée, soit pour l'après-midi et le soir,  
selon l'ampleur de la tâche qui nous attend. Nous siégerons à Angliers vendredi soir, le 20 avril,  
130            à la salle de l'Église sur la rue de la Baie-Miller et, si nécessaire, le samedi matin 21 avril.

              Il est entendu qu'à chaque endroit, il y a des personnes-ressources qui sont concernées  
par les projets et qui sont en général les gestionnaires du territoire. Alors, dans notre cas ce soir,  
nous avons la Ville de Rouyn-Noranda qui est représentée par monsieur Monfette, et c'est  
135            pourquoi nous allons privilégier les questions relatives au réservoir Decelles et au lac Opasatica ici  
à Rouyn-Noranda, comme nous avons fait pour la forêt Piché-Lemoine et le réservoir Decelles à  
Val-d'Or, et comme nous le ferons pour le lac des Quinze et éventuellement le réservoir Decelles  
à Angliers.

140            C'est là-dessus que la présentation du ministère sera basée aussi, mais la commission  
n'empêchera pas les participants de poser des questions relatives aux autres territoires s'il y a lieu.

              Je vais répéter ici pour les internautes qu'ils ont la possibilité de nous poser des questions  
en ligne jusqu'au 21 avril inclusivement. Nous n'en avons pas eu actuellement. En tout cas, cet  
145            après-midi, il n'y en avait pas eu de déposées. Je vous signale que la priorité sera donnée aux  
gens qui sont présents dans la salle et qui se sont déplacés sur le lieu des audiences. Et les  
règles pour la gestion et le dépôt des questions, les internautes les trouveront sur le site où ils  
sont en ce moment s'ils nous écoutent.

150            Alors, une fois cette première partie terminée, je vous l'ai déjà dit aussi, nous reviendrons  
dans un mois et, dans un mois, c'est-à-dire la semaine du 22 mai, nous allons entendre vos  
mémoires.

              Pour pouvoir nous organiser nous avons besoin de savoir assez rapidement si vous avez  
155            ou si vous aurez l'intention de déposer un mémoire. Vous pouvez le faire dès maintenant auprès  
de madame Boutin, la coordonnatrice du secrétariat de la commission en arrière de la salle. Vous  
pouvez le faire jusqu'au 8 mai. On apprécierait que vous le fassiez avant cette date-là pour qu'on  
puisse organiser nos séances.

160            Et on vous demanderait aussi de déposer vos mémoires quatre jours avant le début de la  
deuxième partie, c'est-à-dire le 18 mai, de sorte à ce qu'on ait le temps de les lire et d'échanger  
avec vous lors de cette deuxième partie. Et je réexpliquerai ça peut-être un peu plus en détail lors  
de la fermeture de l'audience.

165           Alors, nous sommes maintenant rendus aux règles de procédure qui vont régir le déroulement de l'audience ce soir. Ces règles-là sont très simples. Elles impliquent respect mutuel et courtoisie. Pour éviter des débats, ces règles font que toutes les questions du public sont adressées au président de la commission et toutes les réponses également.

170           La commission dirigera les questions aux personnes qu'elle pense être les mieux à même de répondre, ce qui n'empêche pas les participants de suggérer à qui poser la question; ce qui n'empêche pas non plus, lorsqu'une personne répond en avant de la salle, les autres de faire signe éventuellement pour ajouter des compléments d'information.

175           Pour permettre au plus grand de personnes possible de poser des questions, je vais autoriser deux questions, sans sous-questions. Ça n'a pas pour but de limiter votre participation parce qu'une fois que vous avez posé vos questions, vous pouvez retourner au registre vous inscrire.

180           Alors, le registre, c'est l'outil qui est sous la responsabilité de madame Hawey. Je vais l'ouvrir tantôt à la pause et vous pourrez aller vous inscrire, et l'ordre d'inscription déterminera l'ordre dans lequel je vais vous appeler. Et lorsque vous aurez terminé avec vos deux questions, vous pourrez retourner vous inscrire. Il peut arriver, s'il y a énormément de monde, à un moment donné que je ferme le registre et qu'on épuise le registre avant de le rouvrir. Je vous tiendrai au  
185 courant en temps et lieu.

          On évite donc les longs préambules aux questions, sauf s'ils sont nécessaires à la compréhension de la question. On évite l'expression d'opinion, comme je vous l'ai dit, on essaie de la garder pour la deuxième partie.

190           Et la commission peut intervenir en tout temps. L'audience est pour la commission un moyen d'enquête et, si vous ouvrez des portes avec vos questions, la commission va certainement en profiter pour poser les siennes aussi.

195           La commission ne tolérera aucune forme de manifestation de la salle, que ce soit d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, d'attitudes méprisantes envers quiconque. Je vous rappelle que pouvoir poser des questions ou exprimer son opinion en deuxième partie avec sa propre perspective personnelle, ça implique que les autres doivent pouvoir le faire aussi. Alors, on en revient toujours au respect mutuel et à la courtoisie.

200           J'aimerais aussi juste préciser, par ailleurs, qu'il peut arriver que la réponse ne corresponde pas à vos attentes, mais que ça soit quand même la réponse.

205           Je tiens à vous rappeler aussi qu'en raison de la diffusion de l'audience sur Internet, je demanderais à tout le monde, lorsqu'ils prennent la parole, de penser le plus souvent possible à s'identifier afin que les gens qui nous écoutent puissent savoir qui parle.

Enfin, dans ces règles-là, je vous rappellerais qu'il est défendu de fumer et je vous demanderais aussi d'éteindre vos téléphones cellulaires.

210

Alors, on va en arriver maintenant aux personnes qui sont à l'avant de la salle et dont je parle depuis le début. Alors je vais commencer par, j'allais dire les personnes-ressources, mais ce soir, en tout cas pour ce qui est de ce côté-là de la salle, quoiqu'il y en a de l'autre côté aussi, je vais commencer avec monsieur Monfette. Bonsoir, monsieur Monfette.

215

**M. PIERRE MONFETTE :**

Bonsoir!

220

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous êtes ici pour représenter la Ville de Rouyn-Noranda. Est-ce que vous aviez, à la suite de notre rencontre préparatoire, des documents à déposer?

225

**M. PIERRE MONFETTE :**

Je les ai déposés tout à l'heure.

230

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez les préciser, de sorte à ce qu'ils soient dans les transcriptions.

**M. PIERRE MONFETTE :**

235

Ce qu'on nous avait demandé à la Ville, c'était d'identifier les propriétés qui se situaient à l'intérieur du projet d'aires protégées. Donc, nous avons déposé la carte.

**LE PRÉSIDENT :**

240

Du lac Opasatica?

**M. PIERRE MONFETTE :**

Exact.

245

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez déposé la carte et les numéros des lots privés qui sont à l'intérieur du territoire.

250

**M. PIERRE MONFETTE :**

Tout à fait.

255

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

260

**M. PIERRE MONFETTE :**

Très bien.

**LE PRÉSIDENT :**

265

De l'autre côté de la salle et en tant que partenaire du coordonnateur du projet, je vais terminer avec vous, le ministère du Développement durable, mais auparavant on va aller voir le ministère des Ressources naturelles. Est-ce qu'il s'appelle encore comme ça votre ministère, monsieur Desrochers, ce soir?

270

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Le nom est demeuré ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

**LE PRÉSIDENT :**

275

Et de la Faune, d'accord. Alors, si vous voulez bien vous présenter et présenter les gens qui vous accompagnent et qui sont là pour répondre aux questions du public, s'il vous plaît.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

280

Oui. Alors, bonsoir. Mon nom est Sébastien Desrochers. Je suis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. M'accompagne également monsieur Yves Drolet, qui est directeur de l'énergie des mines et du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue; accompagne monsieur Drolet monsieur Pierre Doucet, qui est de la même direction; également monsieur Daniel Spalding, qui est chef des unités de gestion de Rouyn-Noranda et du lac Abitibi.

285

**LE PRÉSIDENT :**

Pour ce qui est des documents, je ferai l'appel après la pause.

290

Alors, j'en viens maintenant au coordonnateur du projet. Alors, je vous pose la même

question. Depuis le début, j'utilise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ça s'appelle toujours comme ça?

295 **Mme JOANNE LABERGE :**

Oui, ça s'appelle encore comme ça.

**LE PRÉSIDENT :**

300

D'accord. Alors, bonsoir, madame Laberge. Madame Laberge est la porte-parole du ministère et elle va nous présenter les gens qui l'accompagnent.

**Mme JOANNE LABERGE :**

305

Bonjour. Alors, je suis Joanne Laberge, chef du Service des aires protégées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je suis accompagnée par Marc-André Bouchard, qui est chargé de projet au Service des aires protégées; par madame Édith van de Walle, qui est directrice régionale, analyse et expertise, pour la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Et nous avons également dans l'assistance monsieur Benoît Larouche, qui est répondant régional à la Direction régionale Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.

310

**LE PRÉSIDENT :**

315

Alors, merci beaucoup. Alors, l'étape suivante, je vous laisse la parole et vous pouvez y aller avec votre présentation.

Je veux juste faire un petit point de précision, comme je l'ai fait à Val-d'Or. Pour les gens dans la salle, si la commission n'a pas la tête tournée vers l'écran, ce n'est pas parce qu'elle n'est pas intéressée, elle a un écran ici en avant sur lequel elle a les mêmes images que vous.

320

Alors, voilà, madame Laberge, je vous laisse la parole.

325 **Mme JOANNE LABERGE :**

Alors, bonjour. On est heureux d'être avec vous pour vous présenter quatre projets de conservation. Comme le disait monsieur Haemmerli, on va insister sur deux projets précisément aujourd'hui, celui du lac Opasatica et celui du réservoir Decelles.

330

Donc, la présentation est divisée en trois parties. Premièrement, on va brosser finalement le contexte général de la Stratégie sur les aires protégées. C'est moi qui va faire la

335 présentation. Par la suite, on va faire un portrait et on va identifier les enjeux de conservation de deux réserves de biodiversité projetées et c'est monsieur Bouchard qui va se charger de cette partie-là. Et pour terminer, on va vous présenter ce qui a été proposé comme cadre de protection et de gestion, et c'est madame van de Walle qui va se charger de cette partie-là.

340 Donc, la préoccupation relative à la conservation du patrimoine naturel, c'est une préoccupation internationale et c'est une préoccupation qui n'est pas récente. Dès 1987, le fameux rapport Brundtland faisait état de considérations précises sur ce sujet-là.

345 En 1992, ces considérations-là étaient reprises au Sommet de la Terre à Rio et à ce moment-là le Canada avait signé la Convention internationale sur la diversité biologique ainsi que plusieurs autres pays tant occidentaux que de l'autre hémisphère.

En 1996, le Québec entérinait les objectifs de la Stratégie sur la diversité biologique. Suite de quoi, en 1999, il dressait son bilan des aires protégées sur son territoire.

350 Et en 2000, le gouvernement du Québec prenait trois grandes orientations qui devaient guider l'implantation de son réseau d'aires protégées.

355 En 2002, il adoptait son plan d'action stratégique sur les aires protégées ainsi que la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* qui devaient finalement favoriser l'atteinte des objectifs qu'il s'était fixés.

Accessoirement, et c'est bon de le souligner, on a récemment, en 2007, publié le Registre des aires protégées du Québec, ce qui est une grande première au Canada.

360 Alors, quelles étaient ces orientations stratégiques que le gouvernement du Québec adoptait en 2000 pour finalement implanter son réseau d'aires protégées? Il y en avait trois qui sont particulièrement significatifs.

365 À ce moment-là, il déterminait une cible quantitative, c'est-à-dire protéger 8 % de la superficie du Québec en aires protégées d'ici 2005. Alors, cet objectif quantitatif a été reporté depuis à 2008.

Il y avait aussi une cible qualitative qui était fixée. C'est garantir que le futur réseau serait représentatif de l'ensemble de la biodiversité du Québec. Et ça, c'est très important.

370 Par la suite, il y a une orientation qui a été retenue et qui est de première importance aussi. C'est que la planification de ce réseau des aires protégées là devait tenir compte des réalités sociales et économiques des communautés visées.

Alors, en 2002, le gouvernement adoptait donc son plan d'action stratégique sur les

375 aires protégées. Son plan d'action visait trois objectifs principaux : premièrement, poursuivre la  
planification et la réalisation des statuts qui existaient déjà en 2002 à titre d'aires protégées. Là,  
on parle de parcs nationaux, de réserves écologiques, d'habitats fauniques.

Il adoptait également la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Alors, ça, c'était  
380 bien important parce que ça devait favoriser l'atteinte de son fameux objectif de 2008 et de 8 %,  
car la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* créait de nouveaux statuts de protection. Et on  
a, dans ces nouveaux statuts-là, les réserves aquatiques et les réserves de biodiversité dont on  
va discuter ce soir.

385 Alors, évidemment, la consultation publique tenue par le Bureau d'audiences publiques  
est une obligation légale qui est prévue à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, mais le  
ministère a également quelques attentes par rapport à cette consultation-là.

Alors, on veut vous présenter le plus adéquatement possible les projets d'aires protégées.  
390 On veut vous expliquer le concept de réserve de biodiversité et de réserve aquatique, car c'est  
relativement nouveau, et les objectifs visés par ces projets. On désire favoriser la participation  
active du public et recueillir également vos préoccupations pour ces territoires, et éventuellement  
bonifier les projets d'aires protégées.

395 Alors, il y a 22 statuts d'aires protégées au Québec. Alors, c'est beaucoup. Il y en a  
plusieurs qui sont sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;  
par exemple, les refuges fauniques. Et il y en a 11 qui sont sous la responsabilité du ministère de  
l'Environnement. Ceux qui nous préoccupent particulièrement ce soir sont les réserves de  
biodiversité projetées, les réserves de biodiversité, les réserves aquatiques projetées et les  
400 réserves aquatiques avec statut permanent.

Alors, étant donné que c'est des statuts qui sont nouveaux, on se demande souvent  
quelle est la différence entre une réserve de biodiversité et d'autres statuts qui sont plus connus  
comme les réserves écologiques et les parcs nationaux. Alors, ce petit tableau-là, qui est assez  
405 sommaire, essaie d'expliquer un petit peu les différences au niveau des usages qui sont autorisés  
dans ces statuts de conservation là.

Alors, si on prend la réserve écologique, c'est le statut le plus sévère. C'est de la  
conservation, je dirais, c'est mettre un territoire sous une cloche de verre. Les seules activités,  
410 les seuls usages qui sont autorisés à l'intérieur d'une réserve écologique, ce sont des activités  
d'éducation et de recherche, et ça nécessite un permis de la part du ministère.

Si on pense à un parc national, c'est plus ouvert. Il y a de la circulation, comme chacun  
sait, dans un parc national, mais c'est quand même relativement encadré. Alors, il y a des  
415 activités d'éducation qui sont permises, des activités de recherche. La pêche est permise. Par

contre, la chasse, la villégiature, le piégeage ne sont pas autorisés.

420 La réserve de biodiversité et la réserve aquatique, c'est un statut qui est un petit peu plus souple, qui permet plus d'activités non impactantes à l'intérieur. Alors, il y a évidemment des activités d'éducation et de recherche qui sont autorisées. Mais la pêche, la chasse, le piégeage, la villégiature existante sont autorisés.

425 Alors, ces trois statuts-là sont des aires protégées. Donc, elles sont répertoriées au Registre sur les aires protégées. Par contre, si on pense à un territoire comme une réserve faunique, une réserve faunique, ce n'est pas une aire protégée. Ce n'est pas répertorié. Ça n'a pas les caractéristiques nécessaires pour faire partie du Registre sur les aires protégées et pour être comptabilisé dans notre objectif de 8 % de protection.

430 Et on voit, parce qu'il y a beaucoup de bleu, le bleu c'est les activités permises, qu'il y a énormément d'activités qui sont permises dans les réserves fauniques. Alors, en plus de celles que j'ai énumérées pour la réserve de biodiversité, il y a des grandes activités industrielles comme la coupe forestière, les barrages hydroélectriques et les activités minières qui sont autorisées.

435 Donc, dans nos réserves aquatiques et nos réserves de biodiversité, quel est le régime vraiment de façon générale d'activités qui s'applique. Sommairement, on interdit les grandes activités industrielles qui sont considérées évidemment comme ayant des impacts majeurs sur la biodiversité. Donc, là, on parle d'aménagement forestier, d'exploration et d'exploitation minière, gazière ou pétrolière, d'exploitation des forces hydrauliques et de toute production commerciale ou industrielle et d'énergie.

440 Comme je le soulignais précédemment, les activités permises sont les activités récréatives, les activités de prélèvement faunique, la chasse, la pêche, le piégeage, la villégiature existante et les activités traditionnelles autochtones.

445 Qu'en est-il du réseau des aires protégées au Québec? Alors, depuis 2002, on a considérablement augmenté notre superficie en aires protégées. Actuellement, on compte 7 réserves aquatiques projetées, 43 réserves de biodiversité projetées, 1 réserve de biodiversité permanente, 5 réserves écologiques, 1 réserve écologique projetée, 32 réserves naturelles reconnues, 1 parc national nordique et 6 projets de parcs nationaux.

450 Le réseau des aires projetés dans votre région, dans la province naturelle F. La province naturelle, bien, c'est un découpage qui n'est pas administratif; c'est un découpage qui est écologique. Je vais vous expliquer plus loin comment on évalue la représentativité de la biodiversité. Donc, vous vous situez dans ce qu'on appelle la province naturelle F. Alors, on atteint 6.7 % dans la province naturelle F. Et dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, on est à 4,23 % du territoire constitué en aires protégées.

460 Alors, je vous explique rapidement comment on fait pour reconnaître la diversité  
biologique sur l'ensemble du territoire du Québec. Alors, c'est une vaste tâche, considérant que  
le Québec a une superficie de 1 700 000 kilomètres carrés. Alors, on a des scientifiques, des  
écologistes qui travaillent depuis plusieurs années au ministère sur un outil qui s'appelle le cadre  
écologique de référence. Alors, ce cadre écologique de référence induit qu'en cartographiant le  
milieu physique, qui est support à la vie, on va pouvoir saisir des éléments représentatifs de la  
biodiversité.

465 Donc, le territoire du Québec est divisé en treize provinces naturelles, qu'on voit à l'écran.  
Donc, la province naturelle F, là, vous voyez un peu où c'est situé, celle qui vous concerne.

470 Alors, le cadre écologique de référence comprend ce qu'on appelle huit niveaux de  
perception. Alors, les provinces naturelles sont le premier niveau de perception. Et ce qu'on va  
identifier, c'est l'ensemble des formes et des dépôts qui ne bougent pas, qui sont permanents,  
des formes géologiques, des formes géomorphologiques. Ça va nous assurer que, lorsqu'on va  
caractériser tout ça, on va toujours avoir le même résultat.

475 Par la suite, on va appliquer à ce premier découpage-là huit niveaux de perception plus  
fins. Et là, on voit jusqu'où on peut aller dans la précision de notre découpage. Vous voyez dans  
le sud les tous petits polygones. Et on va appliquer par-dessus ces niveaux de perception, qui  
sont axés sur des formes et des dépôts, ce qu'on appelle un filtre brut où, là, on va considérer le  
couvert forestier, les espèces, l'âge, l'hydrographie, les lacs, le climat, etc.

480 Alors, je vous dis ça rapidement, c'est plus complexe que ça, mais c'est une méthode  
scientifique qui a fait ses preuves et qui nous permet de bien situer, de bien saisir la biodiversité  
existante au Québec.

485 Alors, l'objectif, c'est d'arriver à une réserve de biodiversité qui a un statut permanent.  
Alors, comment on va procéder? Eh bien, c'est sûr que ça s'étale sur plusieurs années. C'est un  
processus qui est quand même assez long.

490 Alors, dans les grandes lignes, les étapes de constitution d'une réserve de biodiversité ou  
d'une réserve aquatique sont schématisées sur cette diapositive-là. Par contre, c'est sûr qu'il peut  
avoir des nuances. Et ce que vous voyez là, c'est quand même le résultat de quatre ans d'essais,  
d'erreurs. Donc, vraiment, on en est rendus là dans notre processus.

495 Donc, tout débute par province naturelle, par des ateliers d'information où on explique ce  
qu'on veut faire, ce qu'est la Stratégie sur les aires protégées et où on fait lever les propositions  
populaires de territoires d'intérêt qui sont appelés à devenir des réserves de biodiversité ou des  
réserves aquatiques.

500 Par la suite, il y a l'analyse à partir du cadre écologique de référence qui se fait au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Et là, il y a l'identification de territoires d'intérêt qu'on considère représentatifs de la biodiversité de la province naturelle.

505 Par la suite, on couple les données qui ont été obtenues par le cadre écologique de référence aux propositions populaires pour essayer, pour deux propositions égales, de favoriser celle qui a été faite par le milieu.

510 Lorsqu'on a une série de territoires d'intérêt qui nous satisfont, qui est prête à l'analyse, on démarre le troisième point qui est l'analyse socio-économique des propositions de territoires d'intérêt. Alors, cette analyse-là se fait en deux volets. Dans un premier temps, ça se fait avec nos partenaires gouvernementaux, les autres ministères impliqués. Par la suite, on se projette à l'extérieur et on va rencontrer des représentants des détenteurs de droits, des milieux municipaux, municipalités, MRC, Conférence régionale des élus et des représentants des nations autochtones visées.

515 Lorsque toutes ces consultations sont terminées, là il y a une décision gouvernementale, c'est le point 4, et il y a mise en réserve de territoires qui obtiennent le statut de réserve de biodiversité projetée et de réserve aquatique projetée. Actuellement, pour les territoires dont on discute ce soir, on est rendus là.

520 Par la suite, dans un délai qui ne doit pas excéder quatre ans, il y a d'autres consultations qui se font, notamment la consultation tenue par un organisme reconnu, qui est la plupart du temps le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Donc, c'est ce qu'on fait ce soir.

525 Il y a un projet de plan de conservation des territoires visés qui est présenté à ce moment-là. Et suite aux recommandations du BAPE et aux divers commentaires qui ont été émis, il y a éventuellement des modifications, des bonifications du plan de conservation et le tout est déposé pour décision gouvernementale au Conseil des ministres pour obtention du statut permanent.

530 Alors rapidement, ce sont les principales étapes de constitution d'une réserve de biodiversité et d'une réserve aquatique.

Je vais céder la parole à Marc-André pour qu'il vous présente les caractéristiques des deux territoires dont on va discuter ce soir.

535 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Ce sera un bref résumé de ces deux territoires-là parce que vous avez, je l'espère, tous pris connaissance du document de consultation qui est beaucoup plus détaillé pour décrire ces territoires-là.

540

Pour la réserve de biodiversité projetée du lac Opasatica, donc la localisation, vous savez assurément que ça fait partie principalement de la Ville de Rouyn-Noranda, mais il y a quand même une petite partie au sud-ouest qui fait partie de la MRC de Témiscamingue et plus particulièrement de la Municipalité de Nédélec. La superficie totale est de 245 kilomètres carrés.

545

En fonction de notre cadre écologique de référence, ça a été dit, ce territoire-là fait partie de la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la Baie-James, qu'on appelle communément «province naturelle F». Et plus précisément, ça fait partie de la région naturelle des Basses-Terres du lac Témiscamingue et encore plus précisément de l'ensemble physiographique des Buttes du lac Roger.

550

Sur le plan forestier, ça fait partie du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune et il y a une petite partie au nord qui fait partie du domaine de la sapinière à bouleau blanc.

555

Ce territoire-là fait partie des bassins versants de la rivière des Outaouais et de la rivière Blanche qui est se dirige vers l'Ontario.

560

Sur le plan écologique, c'est un territoire qui est formé principalement d'une plaine d'argile, dont une grande partie de l'Abitibi est formée. On trouve notamment un dyke de diabase, qui est une formation géologique et qui crée, disons, une butte allongée et qui, lorsque la pente est assez prononcée, ça crée des dépôts soumis à la gravité, ce qui fait que ça forme des colluvions sur lesquels il peut se créer des écosystèmes. Donc, ça fait partie des éléments particuliers de ce territoire-là.

565

En fait, je peux vous montrer avec la flèche sur cette carte-là, le dyke de diabase longe cette ligne jaune là.

570

Et ensuite, autre élément particulier, c'est dans tout ce secteur-là ici en vert, au sud, à l'extrême sud de la réserve de biodiversité projetée, on a un dépôt particulier, qui est relativement rare comme type de milieu pour notre réseau dans la province naturelle, qui est de l'humus forestier sur roc.

575

Ensuite de ça, on a aussi des forêts d'épinette noire et de bouleau blanc, ce qui est un peu la définition la plus large des types de forêt qu'on retrouve dans ce territoire-là.

Ce territoire-là aussi présente, ici le long de la flèche, près du dyke de diabase, les deux limites rouges qu'on retrouve sur cette acétate, c'est deux écosystèmes forestiers exceptionnels qui sont tous deux des forêts anciennes, soit des sapinières à bouleau blanc et à thuya.

580 Il y a aussi dans la partie ouest, près du lac Hébert, là où mon curseur est approximativement situé, on trouve aussi un projet d'écosystème forestier exceptionnel, qui est une forêt rare, et plus particulièrement une pinède à pin blanc et à pin rouge.

585 On trouve aussi sur le lac Opasatica, dans sa partie nord-ouest, une héronnière et on a aussi, ce que vous pourrez consulter sur les cartes déposées par le secteur faune du MRNF, un habitat favorable au pygargue à tête blanche. Et on peut dire aussi de façon générale que c'est un lac d'importance, notamment pour le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda.

590 Du côté caractéristiques sociales d'utilisation, d'occupation, on compte à l'intérieur des limites 4 baux de villégiature, 71 baux d'abri sommaire, 1 bail à des fins communautaires. Il y a plusieurs terrains privés aussi de villégiature qui seraient enclavés. Il y a aussi un sentier de motoneige qui traverse la réserve du nord au sud dans sa partie ouest près du lac Hébert. Il y a aussi un sentier de raquette, un sentier de randonnée pédestre, un sentier de ski de fond. Et aussi, ce territoire-là touche à 9 terrains de piégeage.

595 Côté intérêts sociaux, on peut dire que le lac Opasatica, c'est un lac où on trouve notamment beaucoup de villégiature et aussi d'activités nautiques et de pêche. Sur la partie terrestre, on aurait relevé que le taux de récolte d'orignal et d'ours noir est particulièrement élevé.

600 Et il y a aussi un fort potentiel archéologique. Il y a huit sites reconnus par le ministère de la Culture et des Communications à l'intérieur des limites. Mais en périphérie immédiate des limites de la réserve, il y a aussi neuf autres sites relevés. Et il y a d'ailleurs aussi de la recherche active qui se fait sur certains sites par l'organisme Archéo 08.

605 Et donc, de façon générale, c'est un territoire de chasse, de pêche et pour les activités récréatives de façon plus large.

Alors, c'est une photo qui image un peu l'état du territoire rapidement, survol rapide.

610 Pour ce qui est de la réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles, sa localisation, elle est située majoritairement sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda, on pourrait dire le trois quarts ouest, et la partie est sur le territoire de la Ville de Val-d'Or.

615 Elle a une superficie de 81 000 kilomètres carrés. Elle est située aussi dans la province naturelle des Basses-Terres de l'Abitibi et de la Baie-James, plus particulièrement sur le

territoire... en fait, elle fait partie de la région naturelle des Basses-terres du lac Témiscamingue et, de façon encore plus précise, de l'ensemble physiographique des Buttes du réservoir Decelles.

620 Elle est située en partie sur deux domaines bioclimatiques, soit celui de la sapinière à bouleau jaune, qui est à peu près la moitié ouest de ce territoire-là, et la partie est qui est dans le domaine de la sapinière à bouleau blanc. Elle fait partie de façon large du bassin versant de la rivière des Outaouais supérieur.

625 Du côté écologique, on trouve sur ce territoire-là une diversité d'ensembles géomorphologiques, des colluvions que j'ai tenté de vous expliquer très simplement plus tôt pour le cas du lac Opasatica, des tourbières minérotrophes et ombrotrophes et des secteurs de dunes. Je vais essayer de vous montrer les secteurs de dunes.

630 En fait, ici en vert pâle, c'est la moraine interlobaire d'Harricana qui passe ici, qui est un phénomène géomorphologique assez important pour la région. Ici, au sud-est, les sables de la moraine ont soufflé les sables les plus... En fait, les sables de la moraine ont été soufflés, soit les sables les plus fins, et ont créé des dunes. Donc, des dépôts de dunes comme ça en milieu terrestre et non pas sur le bord de la mer, c'est quand même relativement rare.

635 Dans la réserve elle-même, dans la partie est, à l'extrême est, il y a encore un peu de sable. Mais comme c'était des tourbières ombrotrophes, on a des milieux où on a un mélange, une alternance de tourbières ombrotrophes et de dunes.

640 Malheureusement je ne l'ai pas affiché sur cette carte-ci, par contre, probablement que sur une des différentes cartes déposées ou dans le document de consultation, on pourrait voir la réserve écologique des Dunes-de-la-moraine d'Harricana et donc, cette réserve de biodiversité là viendrait en partie élargir le territoire en périphérie de cette réserve-là. Donc, ça consoliderait un peu la protection de ces dunes-là. Et comme je l'ai mentionné, il y a une portion de la moraine  
645 interlobaire d'Harricana qui est couverte, soit cette partie-ci le long de mon curseur.

Sur le plan social, on trouve en termes d'occupation, d'utilisation, 4 baux de villégiature, 12 baux d'abri sommaire. Il y a quelques terrains privés qui se trouvent être les trois pourvoiries sans droits exclusifs qui sont situés aux abords du réservoir Decelles. Il y a un seul terrain de  
650 piégeage qui est touché, alors qu'une grande partie de ce territoire-là fait partie de la réserve à castor du Grand-Lac-Victoria.

En termes d'intérêt pour les activités récréatives au sens large, on note un taux de récolte d'ours noir trois fois plus élevé que la moyenne régionale, pour ceux qui sont intéressés à la  
655 chasse à l'ours. Et donc, c'est un territoire aussi utilisé pour la chasse, la pêche, les activités récréatives.

Je cède la parole à Édith.

660 **Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

Alors, bonsoir. Je vais poursuivre avec le cadre de gestion. D'abord, d'entrée de jeu, je voudrais vous présenter les orientations de gestion qui ont été choisies pour ce type de réserve de biodiversité.

665

La première, c'est une gestion régionalisée, c'est-à-dire que c'est la Direction régionale qui est responsable de la gestion après le statut permanent, notamment en ce qui concerne toutes les autorisations à délivrer pour d'éventuelles activités qui seraient permises dans la réserve.

670

C'est une gestion aussi qui se veut participative en impliquant les acteurs concernés du milieu, donc une décision plus près des communautés du milieu. La gestion participative aussi doit être concertée. Comme vous avez constaté, les différents ministères continuent d'appliquer leur législation et leur application réglementaire dans ces territoires-là. Donc, il va être très important de se concerter et d'avoir un échange actif entre ces différents acteurs-là pour favoriser la conservation.

675

Il y a aussi une volonté de regrouper les préoccupations locales et régionales afin d'harmoniser les usages qui ont lieu sur ces territoires-là.

680

La gestion se veut souple et pouvant être adaptée au contexte. Ici, on a quatre réserves de biodiversité qu'on projette. On vous en a présenté deux ce soir. Elles ont des particularités très différentes, des utilisations et des usages assez différents. Donc, on veut que la gestion s'adapte à ces différentes caractéristiques écologiques, autant au point de vue écologique que social.

685

Finalement, la gestion, c'est une gestion minimale pour laquelle on va assurer quand même la protection des écosystèmes. On veut, par exemple, une signalisation adéquate, une surveillance qui se poursuit sur les territoires.

690

Je parlais de partenaires, d'implication du milieu. Alors, qu'est-ce qu'on voit comme mandat avec nos partenaires de gestion? C'est de collaborer à l'élaboration d'un plan d'action qui va déterminer les actions, par exemple, d'éducation et de sensibilisation sur le territoire pour les usagers du territoire.

695

De conservation et, le cas échéant, de restauration. Certains territoires ont déjà été perturbés. Donc, il y a peut-être nécessité de faire des actions de restauration particulières, c'est à voir.

L'acquisition de connaissances, qui pourra s'échelonner sur plusieurs années pour

vraiment bien connaître le territoire.

700

Suivi d'éléments de biodiversité. C'est ce qu'on veut protéger la biodiversité; donc, on veut s'assurer qu'on suit ces éléments-là.

705

Mise en valeur, le cas échéant, dépendamment des caractéristiques des territoires et ce qu'il y a à mettre en valeur.

710

Ces partenaires-là, aussi, ils vont conseiller finalement le ministère dans la gestion et la mise en valeur de ces réserves de biodiversité. D'autres partenariats peuvent être établis avec des intervenants régionaux ou locaux pour développer un type particulier d'activités sur le territoire.

715

Suivant l'objet du plan d'action, je viens de vous parler d'un plan d'action, ce qu'on veut faire par le plan d'action, c'est traduire en actions plus concrètes le plan de conservation. On a des objectifs de protection au niveau du plan de conservation, donc les traduire en actions concrètes.

720

Le plan d'action va nécessairement associer des acteurs, donc identifier des acteurs pour chacune des actions, pour atteindre nos objectifs de conservation. Il va aussi donner finalement des horizons dans lesquels on pourrait accomplir ces actions-là.

725

Finalement, en termes plus colorés j'allais dire, le plan d'action va venir donner une couleur à la réserve de biodiversité. Il va être différent pour chaque réserve de biodiversité.

Au niveau du ministère, c'est sûr que le ministère reste responsable de la gestion des réserves de biodiversité, les responsables de la surveillance, du contrôle, de la signalisation et des autorisations qui ont à être données pour les activités sujettes à autorisation. Il reste le répondant finalement de la sauvegarde de la biodiversité.

730

Il va fournir aussi un soutien scientifique et technique. Il va évidemment approuver le plan d'action. Il se doit d'être cohérent et tout à fait en harmonie avec le plan de conservation. Et coordonne les activités et le fonctionnement du comité de gestion. Donc, ultimement, c'est le ministère du Développement durable qui est responsable de la pérennité et de la conservation de la biodiversité sur ces territoires-là.

735

Finalement, en conclusion, ces quatre projets de réserves de biodiversité permettront de maintenir dans la région des espaces naturels de grande qualité. Ils vont être intégrés finalement au réseau québécois de réserves de biodiversité ainsi que les réserves aquatiques.

L'objectif, ils permettront aussi de protéger la biodiversité, notamment les écosystèmes représentatifs. Ici, on veut vraiment protéger des écosystèmes représentatifs. Les habitats et

740 les espèces évidemment qui sont associés vont être par le fait même protégés. Et les espèces ou  
les territoires un peu plus rares, les particularités un peu plus rares, un peu plus exceptionnels  
vont aussi faire partie de la protection.

745 Finalement, dans ce type de projet de conservation, on veut vraiment faire participer les  
acteurs régionaux à la gestion de ces réserves de biodiversité là. Donc, c'est concilier la  
protection, la mise en valeur et les usages que les usagers finalement du territoire font déjà.

Je vous remercie beaucoup.

750 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci à vous trois pour cette présentation.

755 On va maintenant prendre une pause d'une quinzaine de minutes, ça va permettre aux  
gens d'aller s'inscrire au registre pour venir poser leurs questions. Et on recommencera avec  
l'appel des documents qui ont déjà été demandés lors des séances précédentes. Et je reviendrai  
aussi avec un commentaire sur l'organisation des réponses, parce qu'il y a des questions d'ordre  
général qui ont déjà été posées lors des séances précédentes et qui pourraient revenir ce soir.  
Alors, on va essayer de trouver un moyen de s'organiser pour vous divulguer cette information.

760 Alors, on prend une pause qui va durer à peu près quinze minutes. Et le registre est  
ouvert.

#### **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

765

#### **REPRISE DE LA SÉANCE**

**LE PRÉSIDENT :**

770 Alors dans quelques instants, j'appellerai la première participante. Auparavant, je voulais  
juste vous faire un commentaire. C'est que lors des deux séances précédentes à Val-d'Or, il y a  
eu des questions particulières relatives principalement à la forêt Piché-Lemoine qui ont été posées.  
Il y a aussi des questions d'ordre général.

775 Ce ne serait pas poli, si vous reprenez les mêmes questions, de vous renvoyer  
systématiquement aux transcriptions. Alors, on avisera selon le cas. Le coordonnateur, le  
MRNF, je leur demanderai peut-être de faire une réponse synthétique ou si vraiment c'est un cas  
qui s'étend sur votre cas particulier, d'y aller plus en détail. On avisera au cas par cas. On verra  
en temps et lieu.

780 Avant la première participante, j'ai aussi un exercice à faire, je vais commencer avec le

ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au sujet de documents qui avaient été demandés ou de questions qui avaient été posées hier soir.

785            Alors, madame Laberge, si vous voulez nous faire état de la liste et du résultat de vos démarches aujourd'hui.

**Mme JOANNE LABERGE :**

790            Oui. On pourrait déposer, mais sur électronique, les réponses concernant le nord du territoire de la réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine. Alors c'est prêt, les caractéristiques écologiques de ce secteur-là.

795            Également nous pouvons déposer les certificats d'autorisation, les informations sur le parc de résidus miniers.

**LE PRÉSIDENT :**

800            Est-ce que c'est dans le cas de la mine Northern Star ou non, vous parlez du parc au sud-est?

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

805            J'ai deux choses. La première, ce qui avait été demandé, c'est la localisation du futur parc Goldex. Donc, j'ai des cartes qui seraient à déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

810            Parfait.

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

815            Là, je n'ai pas le fichier électronique, mais c'est une carte. Je ne sais pas si vous voulez le fichier électronique?

**LE PRÉSIDENT :**

820            Dans la mesure du possible, ça facilite la mise sur le site Internet du BAPE. Alors, si vous pouvez nous le faire parvenir, oui, s'il vous plaît.

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

              D'accord, je prends ça en note. J'ai aussi le certificat d'autorisation pour ce projet-là, que je dépose.

825

Il y a certaines renseignements que vous avez demandés. J'ai un document que je voudrais qui soit déposé de façon confidentielle, c'est le rapport d'analyse de l'autorisation. Toutefois, les renseignements, je peux les donner verbalement. En fait, ce qui arrive, c'est qu'il y a une grande partie du document qui contient des renseignements qui sont d'ordre...

830

**LE PRÉSIDENT :**

Nominatif?

835

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

... industriel et le tri n'a pas été fait. Mais dans le fond, je suis prête à donner verbalement l'information qui concernait la question des distances et l'ampleur du parc et de la qualité des résidus miniers. Donc, je vais donner l'information.

840

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça va être bien long?

845

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

850

Alors, allez-y.

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

855

La première question concernait la qualité des résidus, quel type de résidus que nous avons dans le cas de la mine Goldex. Donc, il s'agit de résidus classés, selon la Directive du ministère, à risque faible parce qu'ils sont non générateurs d'acide, ayant un pouvoir neutralisant supérieur au pouvoir acidifiant, et ils ne contiennent pas de cyanure et ne sont pas lixiviables. C'est le premier élément.

860

Maintenant, la carte répond aux principaux autres éléments. Avec la carte aussi, on posait la question sur quelle était la qualité des sols en dessous, la perméabilité. Avec la localisation, on constate qu'il n'est pas sur l'esker qui a été identifié, qu'il est plutôt sur le limono-argileux.

865

Ce qu'il faut comprendre aussi, c'est que dans les directives du ministère, quand on a affaire à des résidus de risque faible, il n'y a pas de restriction importante sur la perméabilité.

870 Donc, les sols en dessous sont imperméables ou, disons, à perméabilité limitée, à faible perméabilité, c'est le vrai terme, et ne sont pas sur la sablière. Donc, même s'ils pouvaient être sur des sols plus perméables, on a pris le soin de les mettre sur la partie imperméable.

Ça fait que ces deux éléments-là permettraient de répondre aux questions.

**LE PRÉSIDENT :**

875

D'accord.

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

880

Pour la question Northern Star Mining, vous aviez demandé un historique des infractions et la question des...

**LE PRÉSIDENT :**

885

Il y a aussi les certificats.

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

890

... certificats d'autorisation. Ce soir, je peux vous déposer les certificats d'autorisation qui ont été délivrés. Et demain, je pourrai déposer l'historique, parce qu'il y avait un certain travail à faire de compilation.

**LE PRÉSIDENT :**

895

Merci beaucoup.

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

900

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Alors, madame Laberge.

905

**Mme JOANNE LABERGE :**

Madame van de Walle désire savoir si elle remet ça immédiatement à quelqu'un.

**LE PRÉSIDENT :**

910

Ah! non, non, mais quand ça vous adonnera dans le cours de la soirée ou prochaine pause.

**Mme JOANNE LABERGE :**

915

Ensuite de ça, on devait déposer l'ensemble des territoires d'intérêt initiaux de la province naturelle F, de même que les territoires d'intérêt qui sont toujours en discussion pour voir comment on peut atteindre l'objectif de 8 %. Ça sera disponible demain.

**LE PRÉSIDENT :**

920

Parfait.

**Mme JOANNE LABERGE :**

925

Il y avait quelques références aussi qui devaient être produites par monsieur Bouchard. Ça, ça va être dans...

**LE PRÉSIDENT :**

930

Monsieur Bouchard.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

935

Ça va être après la première partie de l'audience, à mon retour au bureau, pour compiler toutes les références biographiques pertinentes.

**LE PRÉSIDENT :**

940

Ça va. Aussi, si je ne m'abuse, vous deviez vérifier avec vos bureaux pour confirmer l'information sur le fait que vous aviez consulté les communautés autochtones sur les territoires d'intérêt.

**Mme JOANNE LABERGE :**

945

Oui, nous avons vérifié. Effectivement, il y a eu deux phases. La première phase, bien, c'est celle dont monsieur Larouche a fait mention, c'est-à-dire en 2002 des rencontres dans toute la province naturelle F avec notamment les communautés autochtones et beaucoup d'autres groupes. Et juste avant la publication à La Gazette officielle du Québec du statut provisoire, il y avait eu une rencontre à Rouyn où on avait convié tous les intervenants

950

intéressés. Il y a quelques nations autochtones qui s'étaient présentées à ce moment-là.

**LE PRÉSIDENT :**

955 Est-ce que vous pouvez nous dire si celles qui sont concernées par les quatre projets y étaient?

**Mme JOANNE LABERGE :**

960 Je ne peux pas vous dire si systématiquement toutes les quatre étaient là. Ça, je peux le vérifier aussi ou à moins que monsieur Larouche ait un souvenir de ça.

Non, juste avant la mise en réserve officielle, la rencontre qu'il y avait eue à Rouyn-Noranda. Non, bon, il ne s'en rappelle pas.

965

**LE PRÉSIDENT :**

Pour les fins de la transcription, parce que si monsieur Larouche avait une réponse à apporter, je lui aurais demandé de s'installer au micro.

970

**Mme JOANNE LABERGE :**

Alors, je peux demander effectivement la précision pour savoir lesquelles étaient présentes à ce moment-là. Donc, elles auraient été rencontrées deux fois.

975

**LE PRÉSIDENT :**

Puis effectivement, si vous aviez, par exemple, un compte rendu des propositions qu'ils auraient faites, de sorte que si on a des propositions en deuxième partie ou des représentations à l'effet que tel élément avait été proposé, ça nous permettrait simplement de valider l'information.

980

**Mme JOANNE LABERGE :**

Je vais vérifier si ça existe.

985

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Alors, ça va être au tour de monsieur Desrochers. Je vous laisse aller avec votre liste.

990

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

995 En fait, je céderais la parole à mes collègues. Dans un premier temps, avec monsieur Yves Drolet, il y avait trois questions qui avaient été posées hier. On a des éléments de réponse à vous fournir. Par la suite, ce sera monsieur Luc Belisle au niveau des inventaires et il voudrait aussi apporter une précision par rapport à la surveillance sur le lac Lemoine.

**LE PRÉSIDENT :**

1000 Oui, tout à fait. Alors, monsieur Drolet.

**M. YVES DROLET :**

1005 Oui. Pour la partie sur la carte qu'on voit qui est en blanc, qui est au niveau de la tenure...

**LE PRÉSIDENT :**

Les bandes sur lesquelles on s'interrogeait sur la tenure des terres?

1010 **M. YVES DROLET :**

1015 C'est ça, exactement, qu'on dit non illustrées, qu'est-ce que c'est. Alors, c'est des parcelles de lot, donc ce qui est différent d'un lot mixte, c'est des parcelles de lot auxquelles on n'a pas la définition précise de la tenure reliée là-dessus. Est-ce que c'est privé ou mixte là-dessus, on ne le sait pas. C'est le Bureau de l'arpenteur général du Québec qui a mis ça depuis peu cette nouvelle structure-là. Alors, c'est concentré et elle n'est pas définie. Ça demande un travail considérable pour décortiquer des parcelles de lots auxquels ils sont arpentés et cadastrés.

**LE PRÉSIDENT :**

1020 Ce que vous voulez dire, c'est que les données que vous avez du Bureau de l'arpenteur général, elles arrivent sous cette forme-là. C'est ça qu'on comprend?

**M. YVES DROLET :**

1025 Oui, exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

1030 On va y penser. Puis en tout cas, allez-y pour la suivante.

**M. YVES DROLET :**

1035 Oui. Au niveau des critères d'achat pour les terrains sous bail, alors on a deux façons de faire l'évaluation de ça. Le premier élément, on regarde s'il y a déjà eu un historique de vente dans la même zone. Et la deuxième, il faut que ça soit aussi dans un endroit qui a une concentration. C'est les deux éléments qui nous amènent à faire des ventes sur le terrain. Évidemment, il faut que ça réponde, des fois pour faciliter à répondre à la réglementation, etc.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous parlez d'une certaine concentration, c'est une certaine concentration de bâtiments...

1045 **M. YVES DROLET :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1050

... ou une certaine concentration de terrains qui sont déjà des terrains privés?

**M. YVES DROLET :**

1055

Une certaine concentration de baux de villégiature, de ventes. Il va falloir que je reprécise. Je pourrais vous déposer, si vous voulez, la règle exacte par rapport à ça, parce que le règlement est précis là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

1060

Oui, j'aimerais ça, parce que j'ai l'impression que c'est des questions qui vont revenir ici aussi.

**M. YVES DROLET :**

1065

Parfait. Je pourrais vous l'avoir pour demain.

**LE PRÉSIDENT :**

1070

Merci.

**M. YVES DROLET :**

1075 J'avais une troisième au niveau du renouvellement des baux. À ma connaissance, j'ai vérifié aujourd'hui, les baux auraient été renouvelés, qu'on parle de sentiers de motoneige ou autres. Alors, j'aurais besoin peut-être de plus de précision sur la question.

**LE PRÉSIDENT :**

1080 C'était pour un bail de sentier de ski de fond, je pense que monsieur Desrochers a l'information pour vous, et on mentionnait simplement que ces baux n'avaient pas été renouvelés en date de mars 2007, et la commission désirait savoir s'ils l'avaient été depuis et s'ils n'avaient pas été renouvelés, pour quelle raison.

1085 **M. YVES DROLET :**

Moi, il n'est plus répertorié ici. Alors, je vais vous revenir demain avec cette précision-là. C'est plus clair pour moi.

1090 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, monsieur Drolet. Alors, monsieur Belisle ou monsieur Desrochers.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1095 Oui, Sébastien Desrochers, juste pour préciser. Également la commission avait demandé que des sections du PRDTP soient déposées. Elles ont été déposées sous pli confidentiel à la commission étant donné que c'est un document qui doit être approuvé par le ministre et ce n'est pas encore fait. Alors, on a fourni à la commission pour les fins de ses travaux l'information, mais sous pli confidentiel. Ça veut dire que ça ne sera pas rendu public.

1100

**LE PRÉSIDENT :**

1105 Alors, juste pour l'information du public, je vais préciser que la commission va l'examiner. Si elle n'en a pas besoin pour ses travaux, elle le retourne au ministère tel quel. Si elle juge qu'il y a des éléments dont elle a besoin, elle va valider avec le ministère s'il y a des éléments qu'on peut expurger du document ou s'il y a des éléments qui peuvent être rendus publics. Il y a une procédure qui est prévue et le ministère a éventuellement un recours pour faire en sorte que ce document-là ne soit pas rendu public. Donc, on va suivre cette procédure avec ce document-là.

1110

Merci, monsieur Desrochers. Monsieur Belisle.

**M. LUC BELISLE :**

1115 Oui. Nous avons prévu déposer des informations fauniques que nous avons sur la rivière Piché. Nous serons en mesure de déposer ça demain probablement à la commission, donc les espèces de poissons présentes ainsi que les résultats d'inventaire pour la sauvagine dans la rivière Piché, et le rat musqué.

1120 J'ai compris aussi que, hier, se sont posées à Val-d'Or des questions sur les interventions que les agents de protection de la faune font sur les plans d'eau pour la protection des rives et du littoral.

**LE PRÉSIDENT :**

1125 Oui.

**M. LUC BELISLE :**

1130 J'ai compris que Luc Bergeron avait donné une partie de la réponse?

**LE PRÉSIDENT :**

1135 De la réponse, oui.

**M. LUC BELISLE :**

1140 Dans le fond, les agents de protection sont habilités à appliquer évidemment la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, le *Règlement sur les habitats fauniques*, la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui relève du ministère de l'Environnement, mais ils sont habilités aussi à appliquer la *Loi fédérale sur les pêches*.

1145 La nuance est importante. L'information est importante. Parce qu'au niveau des lois provinciales, le délai de prescription est de deux ans. Donc, on a deux ans à partir du moment où l'infraction est commise pour monter le dossier d'infraction et déposer des poursuites.

1150 Au niveau de la *Loi fédérale sur les pêches*, on a deux ans pour faire le même travail, mais pas à partir du moment où l'infraction est commise, mais à partir du moment où l'infraction est constatée. Alors, dans le cas des agents, ça constitue un élément additionnel dans leur boîte à outils pour des cas de contrevenants.

L'autre élément important, le *Règlement sur les habitats fauniques* se limite à l'habitat du poisson avec la limite naturelle des hautes eaux à récurrence deux ans, donc c'est le niveau moyen où ça monte au printemps, alors que la *Loi sur les pêches* permet d'intervenir sur des

1155 actions qui se font en dehors du lac ou en dehors du plan d'eau, mais qui auraient des  
conséquences sur le plan d'eau. Alors, ça donne, ça aussi, un outil additionnel pour les agents  
pour protéger le milieu aquatique.

**LE PRÉSIDENT :**

1160

D'accord, merci beaucoup. J'ai encore deux, trois choses sur ma liste, monsieur  
Desrochers. Une qui est très simple, c'est que hier soir vous nous avez montré à l'écran deux  
parcs à résidus en nous disant : «C'est là sur la carte». Pourriez-vous juste la déposer avec cette  
mention-là de sorte qu'elle soit accessible à tout le monde?

1165

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Oui. Ça nous fera plaisir de le faire.

1170

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà. Il y avait aussi une question sur le coût des travaux sylvicoles au regard de l'esker  
qui avait été exclu de la Piché-Lemoine.

1175

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Oui. À ce sujet-là, nous allons procéder à l'évaluation des coûts de ces travaux-là. Mais  
compte tenu qu'il faut faire un exercice d'actualisation et de recherche dans les archives pour  
retrouver les bons taux qui étaient appliqués par hectare en fonction des superficies, on risque  
d'avoir ça peut-être dans le courant de la semaine prochaine ou l'autre qui suit.

1180

**LE PRÉSIDENT :**

Ah! d'accord. Ça a rallongé un petit peu depuis.

1185

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

C'est le petit bout d'actualisation qui demande des spécialistes.

1190

**LE PRÉSIDENT :**

Et puis il y avait aussi la question qui concernait le pourcentage de terres qui n'étaient ni en  
opération forestière ni sur des droits miniers et qu'on pouvait espérer voir mettre sous protection.

1195 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

En fait, c'était le pourcentage de forêts intactes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

1200 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1205 À ce sujet-là, ce serait bon qu'on puisse avoir une discussion pour voir comment on peut arriver à ce résultat-là et qu'est-ce qu'on veut mesurer.

1210 La difficulté qu'on a, c'est de retourner dans les historiques. Parce que lorsqu'on veut voir des forêts intactes, il faut s'assurer qu'il n'y a pas eu d'interventions. C'est sûr que dans beaucoup de forêts, il peut avoir des interventions à l'époque avec des chevaux. Est-ce que ça, on considère ça encore comme une forêt intacte?

1215 Et pour retourner dans tous ces historiques-là, c'est un travail qui est colossal pour arriver à un chiffre précis. Et les estimations qu'on a, c'était peut-être un deux, trois semaines d'ouvrage à temps plein. Alors, il faudrait voir exactement qu'est-ce qu'on souhaite avoir, est-ce que c'est pertinent pour la commission d'avoir cette information-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1220 D'accord. Ce que je vous suggérerais, parce qu'il y a différentes façons de procéder, il y a d'aller à l'extrême avec tous les éléments, il y a aussi la façon de nous donner un portrait en précisant ses limitations. Alors si vous pouviez nous fournir une liste des limitations et des délais qu'elles impliqueraient si on devait y travailler, à ce moment-là, on pourrait peut-être s'entendre si on va de l'avant, et avec quels éléments. Est-ce que ça vous va comme ça?

1225 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Oui, d'accord.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

1235 Merci bien. Alors, on a fait le tour de l'appel des documents. Alors, je remercie madame Sylvie Mantha d'avoir patienté et je lui demanderais maintenant de venir s'installer en avant pour poser ses questions.

**Mme SYLVIE IPPERCIEL MANTHA :**

Bonsoir.

1240 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame Mantha.

**Mme SYLVIE IPPERCIEL MANTHA :**

1245

Mon nom est Sylvie Ipperciel Mantha. J'habite la baie Verte depuis 1975. Maintenant en tant que propriétaire. Je voulais demander si c'était possible même d'agrandir l'aire de biodiversité qui est projetée : aux limites nord, se servir de la route 117, limite est, la route 101 jusqu'à Rollet, pour ensuite la frontière de l'Ontario à la limite ouest.

1250

Parce que les limites qui sont projetées dans le moment que, moi, je regarde, c'est que les interventions forestières ont été très sévères. Il n'y a plus de belles forêts à protéger, ça a déjà tout été coupé. Puis si on monte au nord, à la tête du lac ici jusqu'à l'aire de confinement du cerf de Virginie, c'est des places où il reste du beau bois, des belles forêts, une belle forêt de proximité où il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de gens. Il y a des sentiers pédestres. Il y a des sentiers de ski de fond. Il y a l'aire de confinement du cerf de Virginie, il y a beaucoup de gens qui viennent visiter, même de l'extérieur.

1255

**LE PRÉSIDENT :**

1260

Alors si vous voulez, parce qu'il y a quand même, même si c'est une seule question, il y a quand même plusieurs volets, alors on va aller voir, je pense, les deux ministères avec votre question et on va y aller secteur par secteur.

1265

Ça, c'est des questions qui ont déjà été abordées lors des séances précédentes. Il y a des principes généraux, qu'on va nous énumérer, j'imagine, et puis il y a des éléments qui sont spécifiques au territoire. Alors, on va aller voir madame Laberge pour commencer.

**Mme JOANNE LABERGE :**

1270

En fait, la question, c'est : est-ce qu'on peut agrandir la réserve de biodiversité jusqu'aux limites que vous avez énumérées.

**Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA :**

1275

Oui.

**Mme JOANNE LABERGE :**

1280            Alors, ce qu'on peut faire comme réponse, c'est peut-être vous expliquer pourquoi ça n'a pas été fait précédemment. Marc-André Bouchard va vous expliquer un petit peu l'historique de la détermination des limites de ce territoire d'intérêt là.

**LE PRÉSIDENT :**

1285            Monsieur Bouchard, si je peux me permettre, dans le cas de la forêt Piché-Lemoine, vous aviez une suite d'acétates qui faisaient cet historique-là. Est-ce que vous avez la même chose là?

1290            **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1295            Parfait.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

1300            J'ouvre ça à l'instant.

**LE PRÉSIDENT :**

1305            Allons-y.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

1310            Comme j'ai mentionné il y a deux jours pour la forêt Piché-Lemoine, c'est une synthèse, donc un bref résumé de l'évolution des discussions jusqu'aux limites qui ont amené les limites relatives au statut projeté.

1315            Alors, comme vous voyez sur l'acétate, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a reçu une proposition d'une association. Peut-être en faites-vous partie?

**Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA :**

Oui, l'Association Sentinelle du lac Opasatica.

1320 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Et le ministère a reçu différentes propositions, pas nécessairement pour le secteur du lac Opasatica, mais a reçu de nombreuses propositions à travers la région d'Abitibi-Témiscamingue et plus particulièrement dans la partie Abitibi grossièrement parce que la province naturelle F est plus dans la partie nord.

1325 Et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a décidé de proposer comme territoire d'intérêt la partie qui est en vert hachurée ou lignée, qui est beaucoup plus à l'est, parce qu'il y avait effectivement un intérêt à faire une aire protégée dans ce secteur-là, et c'était en raison des types écologiques qui étaient présents dans ce secteur-là.

1330 Donc, pour expliquer rapidement, lorsqu'on reçoit des propositions de citoyens, on regarde en fonction du cadre écologique de référence à une échelle, dans ce cas-ci peut-être à l'échelle de l'ensemble physiographique, qu'est-ce qu'on peut proposer comme aire protégée. Et c'est basé principalement sur les formes de terrain, les types de dépôts de surface qui sont l'assise de l'écosystème.

1335 Donc, ceux qui ont fait cette analyse-là ont décidé de ne pas retenir la proposition citoyenne pour privilégier un territoire dont les caractéristiques écologiques convenaient plus aux objectifs visés par le réseau pour la province naturelle F. Donc, il y avait des éléments de biodiversité qui étaient recherchés et qui convenaient dans ce cas-là.

1340 Avant peut-être de poursuivre à l'autre acétate, ça vaut peut-être la peine aussi de montrer le contexte d'utilisation de ce secteur-là. Donc, il y a parfois des terres privées, donc ce qui est en jaune ici sur la carte. Il y a aussi des claims miniers; c'est là où le gris est plus pâle, donc un peu plus blanc. Donc, ici, on voit dans la partie nord qu'il y a plusieurs claims miniers et aussi dans la partie est, beaucoup de terres privées. Mais dans le secteur de la proposition qui a été reçue, il y avait quand même du territoire qui était libre, en fait du territoire public qui n'était pas sous claims miniers.

1345 Cela dit, les raisons qui ont amené à protéger la partie plus à l'ouest, donc je vais revenir à la présentation Power Point, donc c'est ces raisons-là qui ont amené le ministère à privilégier cette partie-là, notamment aussi du fait qu'il reste que la proposition qui avait été déposée par l'association était en partie petite. Mais on ne refuse pas une proposition parce qu'elle est petite, on essaie de voir comment on peut l'associer. Et quand on regarde la limite finale, on vient un peu se coller à ce territoire-là.

1350  
1355  
1360 Donc, je vais passer à l'autre acétate. À partir de la proposition, ce qui est en vert fondu sur l'image, qui était ce que j'ai montré sur l'acétate précédente, suite à des discussions... parce que comme Joanne Laberge a expliqué, une fois qu'on a un territoire d'intérêt, il y a des discussions qui sont entamées avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et des entreprises qui possèdent des droits sur ces territoires-là.

1365 Il y a des discussions qui ont eu lieu et qui ont amené à réviser cette proposition-là, notamment parce que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs n'a pas nécessairement toutes les données de ces territoires-là et notamment la connaissance très fine des éléments de foresterie.

1370 Donc, en échangeant avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, on a notamment découvert que, dans la partie nord terrestre de ce territoire-là, il y avait notamment des écosystèmes forestiers exceptionnels, qui peut-être à cette date-là étaient des projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels, puis on a découvert qu'il y avait des forêts fort intéressantes, très matures. Et comme j'avais expliqué au tout début, il y avait aussi les dépôts de surface, l'humus organique sur roc qui est un élément rare, donc qui crée un écosystème  
1375 aussi qui est particulier, qu'on ne retrouve pas souvent.

Donc, ces discussions-là ont amené à réviser ce territoire-là. Et ensuite de ça, à partir de ça, on a fini par arriver à la limite qui est la limite actuelle, donc la limite noire, en ajoutant le lac Opasatica.

1380

Je ne suis pas en mesure d'aller plus en profondeur sur les échanges. Puis entre chacune des acétates, il peut avoir eu cinq, six propositions, des variations et de la reconfiguration.

**LE PRÉSIDENT :**

1385

Même pas pour les deux bandes à l'ouest, au nord et au sud du territoire retenu, les deux bandes qui ont disparu.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

1390

Vous voulez dire ici?

**LE PRÉSIDENT :**

1395

Retournez donc à...

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

1400

Ici?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça, oui, si vous retournez à celle qui était précédemment à l'écran.

1405 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Celle-ci?

1410 **LE PRÉSIDENT :**

Celle-ci, les bandes roses ou fuchsia qui sont au sud et au nord de la limite retenue.

1415 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Ce que je peux vous dire, qui pourrait être confirmé possiblement par quelqu'un du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, mais je crois que dans ce cas-là, il y avait notamment des contraintes forestières. Mais je ne dispose pas de l'information pour la petite portion.

1420 **LE PRÉSIDENT :**

On va aller vérifier avec monsieur Desrochers. Monsieur Desrochers.

1425 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Alors dans les discussions, ce qui était recherché se trouvait, je dirais, à deux extrémités, se retrouvait dans la portion nord avec les écosystèmes forestiers exceptionnels, et dans la partie sud, comme le disait Marc-André, avec des types géomorphologiques particuliers, qui était souhaité dans le réseau des aires protégées parce que, évidemment, on parle toujours dans une approche réseau dans une province naturelle qui est à une très, très grande échelle.

1430 Dans le cas particulier de la portion nord, c'est dans un contexte où il y a eu quand même beaucoup de travaux forestiers qui avaient été réalisés dans les vingt dernières années. Vous pouvez le voir avec la carte qui a été déposée à la commission, si c'est possible de l'afficher à l'écran.

1435 Alors, vous voyez dans la zone que vous avez identifiée, monsieur le président, qui était au nord ou, en fait, à l'ouest du lac...

1440 **LE PRÉSIDENT :**

À l'ouest et au nord du territoire retenu, oui.

1445 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Et vous voyez les travaux qui ont déjà été réalisés. Et c'était sous ces considérations-là

1450 que le ministère du Développement durable a dit : «Bien, compte tenu des caractéristiques écologiques des territoires et que ce n'est pas nécessairement ces éléments-là qu'on souhaite aller dans notre réseau...» et là, on a ciblé des zones à l'extérieur, qui est quand même un territoire de 245 kilomètres carrés total.

**LE PRÉSIDENT :**

1455 Mais là, avec cette carte-là, vous ouvrez la porte pour une question. Je ne sais pas si je vais l'adresser à vous ou au ministère du Développement durable. Parce qu'il y a une partie du terrain qui a été exclue parce qu'il y a des travaux forestiers qui ont été faits, mais il y a une partie qui a été retenue dans laquelle aussi on a des travaux forestiers d'importance.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1460 Mais simplement pour peut-être rappeler, puis je trouve que c'est un élément important la définition d'un territoire d'intérêt, le territoire d'intérêt n'est pas le territoire souhaité final, mais une zone d'étude à l'intérieur de laquelle on va chercher davantage de connaissances et qui va nous permettre au fur et à mesure... parce que le territoire d'intérêt est défini avec un certain niveau de  
1465 connaissances, et les connaissances subséquentes qu'on acquiert, des connaissances beaucoup plus fines, nous permet de préciser la localisation du territoire qu'on souhaite protéger.

**LE PRÉSIDENT :**

1470 Madame Laberge, allez-y.

**Mme JOANNE LABERGE :**

1475 Je voudrais seulement apporter une petite précision par rapport aux deux pattes mauves dont on discute. Il ne faudrait pas oublier que l'aire protégée finale, toute la partie grise qui est au centre, on l'a récupérée après. En fait, on allait récupérer de la superficie. Donc, le tracé final, c'est ce qui est en noir.

**LE PRÉSIDENT :**

1480 Oui, oui, je comprends bien. Mais moi, ma question était plus sur la partie au nord, dans laquelle on a d'importantes opérations forestières qui ont été effectuées.

1485 Je vais peut-être revenir à hier soir, où vous nous avez mentionné l'importance des lignes directrices pour les différentes catégories de l'UICN pour donner un statut de protection à ce territoire-là. Et en fait, devant l'ampleur des opérations forestières qu'on a pour la partie nord, je me demande simplement si ça rentre effectivement dans les catégories de l'UICN au regard des exclusions des opérations forestières.

1490 **Mme JOANNE LABERGE :**

Je vais vous répondre sommairement et Marc-André complétera, le cas échéant.

1495 Dans une aire protégée, on peut vouloir protéger des zones qui ont été fortement perturbées par des exploitations forestières parce qu'évidemment, comme on l'expliquait, ce qui nous intéresse d'abord et avant tout, ce sont, à partir du cadre écologique de référence, les formes géologiques, géomorphologiques. Parce qu'on induit que si on a certains types de formations géologiques ou géomorphologiques, on va retrouver certains écosystèmes associés qui vont être intéressants. Donc, la diversité des formes géologiques, géomorphologiques va être  
1500 garante de la diversité des écosystèmes qu'on va protéger.

Même si une forêt est coupée, c'est sûr qu'on ne veut pas juste avoir des forêts coupées dans nos aires protégées, on veut avoir aussi des forêts debout et des forêts matures, mais ça demeure que même si ça a été coupé, ça nous intéresse quand même au niveau de la  
1505 biodiversité.

Je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose, Marc-André?

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, monsieur Bouchard? On a eu une partie de la réponse pour le côté de l'Ontario. On a eu une partie de la réponse aussi du côté du MDDEP pour la partie au nord.

1515 Juste pour l'information de la salle et étant donné que c'est un point qui a été abordé lors des séances précédentes, monsieur Desrochers, pourriez-vous revenir sur les lignes directrices que vous avez à l'égard des droits miniers et de l'implantation d'aires protégées dans ce cadre-là.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1520 Oui, tout à fait. Pour rappeler les trois grandes orientations de la Stratégie sur les aires protégées, le gouvernement s'est engagé à protéger 8 % du territoire québécois, et ce 8 % là doit être représentatif de la diversité biologique et on doit chercher à minimiser les impacts socio-économiques de la création de ces aires protégées là. Donc, ces trois grandes orientations-là.

1525 Lorsqu'on procède à l'analyse socio-économique des territoires, dans notre ministère, on va regarder différents secteurs d'activités, secteur d'activités forestières, des mines, ça peut être l'énergie, le volet faunique, volet territoire, et chacun de ces secteurs d'activités là a ses particularités. Donc, il y a un contexte qui est particulier.

1530 Je commencerais peut-être par donner des exemples dans d'autres domaines et je reviendrai au niveau des mines.

1535 Si on prend par exemple le volet énergétique, donc on a déjà une connaissance des  
aménagement hydroélectriques qui sont faits sur le territoire de certains projets, mais il y a des  
scénarios qui sont dans une perspective à plus long terme. Donc, les scénarios d'impact de ces  
projets-là ne sont pas nécessairement aussi précis qu'on le souhaiterait toujours et c'est des  
scénarios qui ont pu être travaillés à une certaine époque et qui, selon les nouvelles technologies,  
pourraient avoir des effets différents sur l'aménagement du territoire.

1540 Au niveau forestier, c'est un contexte où la ressource est relativement bien localisée. On  
sait où sont les arbres. On sait où sont les volumes. On sait où sont les contraintes. On sait où  
sont aussi les planifications qui sont réalisées par les industriels forestiers. Donc, c'est des  
choses qu'on connaît un peu plus, on est capable de plus les localiser sur le territoire.

1545 Le contexte minier, c'est un contexte qui est différent du contexte forestier dans le sens  
où, dans un premier temps, c'est un domaine où les investissements sont à très haut risque et où  
on n'a pas une connaissance où se retrouve la matière qui est recherchée.

1550 Donc, le ministère, par rapport à ces caractéristiques-là, a pris comme orientation de ne  
pas révoquer de droits miniers et c'est pour s'assurer du maintien du climat d'investissements au  
Québec. C'est-à-dire que les règles sont claires, sont définies à l'avance et les investisseurs,  
lorsqu'ils font des investissements d'exploration, ont la garantie que s'il y a une découverte, ils  
vont pouvoir aller à l'exploration.

1555 De révoquer des droits, alors qu'il y a des travaux des investissements qui se font sur le  
territoire, envoie un message que le gouvernement ne veut pas envoyer à l'industrie, c'est-à-dire  
un message d'insécurité si jamais ils ont investi sur des titres. Donc, ça, c'est des raisons qui  
nous ont amenés à prendre l'orientation de ne pas révoquer de droits miniers lorsqu'ils ont été  
octroyés.

1560 Pour permettre la création d'aires protégées, quand on regarde un processus comme on a  
vu au début, qui peut prendre quelques mois à quelques années, on va vouloir s'assurer  
cependant qu'il n'y ait pas de nouveaux droits qui se prennent dans une zone et on utilise une  
mécanique qui est prévue à la *Loi sur les mines*. C'est la soustraction à l'activité minière.

1565 Et lorsqu'on a une zone dans laquelle on chemine vers un projet d'aire protégée, à une  
certaine étape, bien, on va soustraire l'activité minière. Le ministère va soustraire l'activité  
minière à une zone d'étude, on est encore dans la zone d'étude, et à l'intérieur de ça, on va  
raffiner nos limites. Et lorsque la proposition finale est adoptée par le gouvernement, bien,  
1570 évidemment la réserve à l'État va venir se calquer sur la limite qui est retenue par le  
gouvernement.

**LE PRÉSIDENT :**

1575           Merci. Alors, je vais essayer de ramasser un peu tout ça, parce qu'il en manque encore un morceau. On a eu des réponses pour l'extension à l'ouest, du côté nord, des investissements forestiers; au nord, des droits miniers, des claims dans lesquels on n'allait pas; à l'est, des terres de tenure privée. Et on nous a dit que la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, c'est-à-dire la constitution des aires protégées se faisait sur des terres de tenure publique, sur des  
1580 terres publiques.

          Ce que je n'ai pas vu encore comme justification, c'est pour la partie au sud et à l'ouest du territoire retenu, et puis je vais y greffer une question de la commission là-dessus. C'est qu'il y a des refuges biologiques au sud-ouest du territoire retenu en allant vers l'Ontario. Alors, j'aimerais  
1585 qu'on nous explique.

          Je vois une carte à mon écran, ici devant moi, où on l'a, j'aimerais beaucoup qu'elle soit à l'écran en avant. Alors, il y a au sud-ouest deux refuges biologiques. Alors, j'aimerais qu'on nous explique exactement qu'est-ce que c'est et est-ce qu'on a envisagé la possibilité de les  
1590 intégrer à la réserve de biodiversité projetée. Allez-y.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

          Moi, je ne peux pas vous dire ce qu'on retrouve dans les refuges biologiques. Je pense  
1595 que les gens du MRNF vont pouvoir répondre parce que c'est une entité qu'eux ont créée.

**LE PRÉSIDENT :**

          Nous irons les voir.  
1600

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

          Oui, parfait. Ce que je peux vous dire, c'est qu'au moment où ce territoire-là a été discuté, la cartographie précise des refuges biologiques, on ne la possédait pas. Donc, ça n'a  
1605 pas été pris en considération à ce moment-là. Maintenant qu'on connaît la position de ces refuges biologiques là, bien, ça devient fort intéressant d'analyser ce territoire-là en regardant les différents titres d'aires protégées qu'on a dans le secteur.

          Je rajouterais aussi peut-être pour revenir à la question de madame Mantha, qu'il y a  
1610 aussi justement, il y a une multitude d'aires protégées, mais il y a aussi des ravages de cerf de Virginie, qui est quand même à noter. Donc, on a un secteur où il y a beaucoup d'aires protégées. Mais pour les refuges biologiques, je vais laisser répondre le MRNF.

**LE PRÉSIDENT :**

1615

Oui, on va aller voir monsieur Desrochers et, j'imagine, monsieur Belisle pour qu'on nous explique qu'est-ce que c'est exactement un refuge biologique et puis peut-être comparer le statut avec celui qu'on va donner au territoire de l'aire protégée.

1620

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Je commencerais par une petite introduction pour les situer et monsieur Spalding pourra compléter, qui est chef d'unité de gestion.

1625

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1630

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Donc, c'est un statut qui est en élaboration, qui est assez nouveau, qui n'a pas d'assise légale pour l'instant, qui éventuellement sera inscrit dans la *Loi sur les forêts* et qui sera éventuellement reconnu comme aire protégée.

1635

Ces refuges-là sont identifiés par les industriels forestiers et ils ont l'obligation d'aller chercher pour 2 % du territoire productif d'unités d'aménagement forestier et, actuellement, ils sont en processus d'identification des refuges biologiques, et spécifiquement pour ces cas-là.

1640

Donc, l'aire protégée a été créée avant et le ministère, on a donné comme directive d'identifier des refuges biologiques, qui correspond à des caractéristiques qu'on vous expliquera dans un deuxième temps, mais évidemment à l'extérieur des réserves de biodiversité projetées pour évidemment maximiser les superficies protégées. Parce que des refuges biologiques sont des petites aires protégées et ça sert d'interconnectivité par rapport aux grandes aires protégées que sont les réserves de biodiversité.

1645

Donc, des refuges biologiques, on en trouve éparpillés sur le territoire, de plus faible dimension, et ils ont leur importance pour l'interconnectivité entre le réseau d'aires protégées.

1650

Et je passerais la parole à monsieur Splading qui pourrait compléter l'information.

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

1655 **M. DANIEL SPALDING :**

En fait, j'ai très peu à ajouter sur ce que monsieur Desrochers vient de dire. Par contre, je peux parler un petit peu du processus d'établissement des refuges biologiques. Ça a été fait dans le cadre des objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier, il y a eu une consultation sur ces objectifs-là il y a quelques années. C'est fait dans le cadre de l'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier.

Donc, comme Sébastien l'a dit, le réseau de refuges biologiques vise à protéger 2 % du territoire des futures unités d'aménagement forestier à l'extérieur des projets de réserve de biodiversité. Il a été fait en collaboration par les bénéficiaires de CAAF avec le ministère des Ressources naturelles. Suite au premier dépôt, il y a eu différentes consultations dont le MDDEP, dont certains intervenants.

Comme Sébastien l'a mentionné, il y a certains critères d'établissement des refuges biologiques qui vont de la répartition spatiale, qui vont d'une superficie minimale, qui sont différentes classes d'âge et différents types de groupement d'essences. Donc, c'est ce que je...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais qu'est-ce qu'on y trouve? Comment les industriels les choisissent? Est-ce que ces endroits-là sont exceptionnels? Est-ce que ce sont des habitats pour des espèces particulières? Autrement dit, qu'est-ce que ça mange en hiver?

1680 **M. DANIEL SPALDING :**

Qu'est-ce que ça mange en hiver? C'est assez simple. Ça fait partie de l'OPNV qui vise à maintenir des forêts mûres et surannées. Donc, les critères de délimitation ou de définition des refuges biologiques sont principalement des forêts matures. Donc, si on devait aller voir un refuge biologique sur le terrain, ce qu'on y trouverait, ce sont des forêts matures de types principalement résineux ou mixtes à tendance résineuse, qu'on appelle des essences à potentiel climacique de fins de succession.

**LE PRÉSIDENT :**

1690 D'accord. Est-ce qu'on peut les avoir ces critères-là, la liste de critères que vous nous avez énumérés?

**M. DANIEL SPALDING :**

1695 Oui, assurément, il y a un document qui existe, qui s'appelle *Lignes directrices pour l'établissement des refuges biologiques*, qui vous sera fourni demain.

**LE PRÉSIDENT :**

1700           Merci. J'en avais une autre, mais je viens de l'échapper, je vous reviendrai. Est-ce que soit le MRN, soit le ministère du Développement durable a d'autres éléments à ajouter quant à l'abandon de cette bande au sud? Oui, monsieur Bouchard.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

1705           C'est pour revenir à la question d'origine que j'ai prise en note, qui est : est-ce qu'on peut agrandir ce secteur-là?

**LE PRÉSIDENT :**

1710           Oui.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

1715           On ne peut pas vous répondre en disant : «Oui, on va agrandir». Mais de façon générale, la question qui serait : «Peut-on agrandir une réserve de biodiversité», bien, c'est en fonction des propositions qui vont être déposées en commission et du rapport du BAPE et de l'analyse de la faisabilité. Donc, c'est une réponse très théorique, mais il faut quand même au moins donner la réponse sur ce plan-là.

1720           Je ne peux pas répondre pour ce territoire-là en particulier, sinon ce que j'ai répondu que s'il y avait agrandissement, je parle dans un contexte hypothétique, on est obligés de tenir compte de l'existence des claims miniers, des terres privées et de toutes autres contraintes qu'il pourrait avoir sur le territoire.

1725           Notamment, il y a une convention d'aménagement forestier aussi sur ce territoire-là, il n'y a pas juste des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Je ne sais pas si la convention serait sur des lots intramunicipaux qui auraient été peut-être délégués à ce qui était la MRC à l'époque, je n'ai pas cette information-là. Donc, il y a un contexte. Lorsque c'est des lots délégués, il y a quand même une autre dynamique, qui fait que ce n'est pas nécessairement une contrainte, mais il y a des discussions à avoir avec le déléguataire.

**LE PRÉSIDENT :**

1735           On y reviendra. Merci. Mes collègues m'ont rafraîchi la mémoire pour la question que j'ai perdue. C'était au sujet des refuges biologiques, est-ce que c'est un élément nécessaire à l'obtention de la certification forestière?

**M. DANIEL SPALDING :**

1740

Comme monsieur Desrochers vient de le mentionner, la notion de refuge biologique va être intégrée incessamment à la *Loi sur les forêts*, donc va être un plancher minimum de respect des obligations, et on sait que la majorité des systèmes de certification forestière ont toujours un principe ou une mention qui mentionne que la personne voulant obtenir une certification forestière doit respecter l'ensemble des lois et règlements applicables aux opérations forestières. Donc, c'est par la bande, en fait.

1745

**LE PRÉSIDENT :**

1750

D'accord. Et compte tenu des cartes qu'on a vues tantôt des opérations et des investissements forestiers au cours des vingt dernières années, est-ce que ces refuges-là pourraient être entourés de coupes importantes, totales, à blanc ou toute autre forme de coupe forestière?

1755

**M. DANIEL SPALDING :**

Oui. Il n'y a rien qui empêche... dans les lignes directrices visant l'établissement des refuges biologiques, il n'y a rien qui mentionne la présence ou l'absence de coupes importantes à proximité des refuges.

1760

**LE PRÉSIDENT :**

1765

D'accord, merci beaucoup. Alors, pour résumer, on nous a dit que certains éléments seraient considérés à la suite de l'analyse qu'on va en faire et que les ministères vont en faire. Puis on nous a surtout énuméré les raisons pour lesquelles ça n'a pas été fait à date. Est-ce que ça vous va comme réponse?

**Mme SYLVIE IPPERCIEL MANTHA :**

1770

On va s'en contenter.

**LE PRÉSIDENT :**

1775

Vous reviendrez nous faire vos propositions en deuxième partie dans un mémoire.

**Mme SYLVIE IPPERCIEL MANTHA :**

Oui.

1780

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une deuxième question?

**Mme SYLVIE IPPERCIEL MANTHA :**

1785 Oui, j'avais une deuxième question. Je ne sais pas si elle est appropriée dans le moment, par exemple. Ma deuxième question concerne le lac comme tel.

1790 Avec la problématique qui pousse partout, les algues bleues, je me demandais si dans une aire de biodiversité comme ça, il y a des mesures spéciales qui sont prises pour obliger les villégiateurs à se doter d'installations septiques permanentes et conformes. Parce qu'il y a plusieurs villégiateurs qui n'ont pas ces installations septiques là, des résidents permanents d'ailleurs, et les municipalités nous ont dit qu'ils n'avaient pas de pouvoir là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

1795 Alors, on va aller voir le ministère du Développement durable et puis on va rajouter quelques éléments à votre question.

**Mme JOANNE LABERGE :**

1800 En fait, non, au niveau de la législation et de la réglementation actuelle, il n'y a rien qui différencie le contrôle qu'on fait de l'algue bleue dans une réserve de biodiversité, une réserve aquatique, qu'ailleurs au Québec. Ce qu'on peut aller demander à madame van de Walle, c'est qu'est-ce qu'on fait partout au Québec pour cette problématique-là.

1805

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

1810 C'est une question large. En fait, la réponse que je veux donner, c'est au niveau des installations septiques, qui était l'origine de la question. Les installations septiques des privés sont de référence municipale, c'est-à-dire c'est d'application municipale. Donc, dans le territoire ici, il faudrait peut-être...

**LE PRÉSIDENT :**

1815 On ira voir monsieur Monfette tantôt, oui. Mais la question est... non, je vais aller voir monsieur Monfette et je vais vous revenir. J'ai besoin de sa réponse pour la suivante.

1820 Alors, monsieur Monfette, d'abord, est-ce qu'il y a un problème de cet ordre-là pour le lac Opasatica?

**M. PIERRE MONFETTE :**

1825 Nous n'avons pas une lecture précise de la problématique, c'est-à-dire qu'on n'a pas un inventaire systématique de la conformité de chaque installation.

**LE PRÉSIDENT :**

1830 Je me souviens lors de l'examen d'un dossier précédent, pour chacun des lacs de villégiature, vous aviez établi la capacité support du lac au regard de la villégiature. Est-ce que ça a été fait dans le cas de ce lac-là?

**M. PIERRE MONFETTE :**

1835 C'était une règle qui existait lors du premier schéma d'aménagement qui date de 1987. Cette règle-là n'est plus la même. On ne l'applique plus. Donc, il faut appliquer d'autres éléments maintenant.

**LE PRÉSIDENT :**

1840 Qui sont?

**M. PIERRE MONFETTE :**

1845 On parle de superficie utilisée, superficie du lac. C'est une série de paramètres maintenant qu'on doit considérer et qui fait en sorte que la notion de capacité de support est plus délicate à déterminer que ce que nous avions comme moyens antérieurement.

1850 Là, la question qui est derrière tout ça, c'est : est-ce que la municipalité a l'intention de prendre des moyens appropriés pour imposer des équipements appropriés? On a une limite aussi à nos pouvoirs et, tant qu'il n'y a pas de pollution apparente, nous ne sommes pas en droit d'intervenir. Donc, lorsqu'il y a constat de pollution apparente, nous pouvons imposer à un individu de se conformer.

**LE PRÉSIDENT :**

1855 Et qui fait le constat?

**M. PIERRE MONFETTE :**

1860 Un inspecteur municipal.

**LE PRÉSIDENT :**

1865 D'accord. Les paramètres ou la façon dont vous déterminez cette capacité, est-ce que ça a été déposé dans les extraits pertinents du schéma que vous nous avez déposé?

**M. PIERRE MONFETTE :**

1870 Notre schéma n'est pas révisé. Donc, il est en processus de révision. Donc, ce que vous avez ou vous aurez, parce que madame m'a demandé une copie, c'est le schéma de 1987.

**LE PRÉSIDENT :**

1875 Et puis la proposition de schéma révisé, est-ce qu'elle contient ces éléments-là?

**M. PIERRE MONFETTE :**

C'est en processus.

1880 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible de nous déposer cette partie-là aussi?

**M. PIERRE MONFETTE :**

1885 On va vérifier où est-ce qu'on en est dans nos travaux pour vous déposer ce qui est pertinent.

**LE PRÉSIDENT :**

1890 Merci. Là, je vais retourner à madame van de Walle. Un des éléments au regard de la protection du lac Opasatica, c'est toute la rive est de tenure privée. Alors, dans le cas du lac Lemoine, on avait au moins établi une bande de protection de 500 mètres, sur laquelle il y avait quand même de la villégiature. Mais la question est : dans le cas précis, étant donné que les rives n'y sont pas dans l'aire protégée projetée, comment allez-vous assurer la protection de la qualité de l'eau du lac qui, lui, fait partie de la réserve?

Monsieur Bouchard va répondre? Allez-y, monsieur Bouchard.

1900 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Oui, je vais répondre au sens de la réserve de biodiversité, donc au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et non pas au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dont les compétences sont plus de l'ordre de Édith.

1905 Effectivement, le fait que la réserve de biodiversité soit limitée en grande partie au nord

et à l'est par le lac, c'est dû principalement au fait, si on regarde la partie est, que c'est pratiquement uniquement des terres privées dans ce cas-là, dans cette section-là. Et on sait qu'il y a de la villégiature et possiblement des résidences principales sur les rives du lac.

1910

Et au sens du statut de réserve de biodiversité, on ne peut pas assurer de contrôle sur ce qu'il pourrait y avoir à l'extérieur des limites d'une réserve. Donc, même si on avait un règlement très restrictif à l'égard de la villégiature, ce qui n'est pas le cas, on n'a pas mis des contraintes exceptionnelles ou particulières, mais même si c'était le cas, il ne pourrait pas s'appliquer à l'extérieur des limites, même pas à un pied de la limite de la réserve de biodiversité. Donc, c'est ça, si j'ai bien compris le sens de votre question.

1915

**LE PRÉSIDENT :**

1920

Oui. Madame Laberge, allez-y, puis je continuerai après.

**Mme JOANNE LABERGE :**

1925

Ce qu'il faut comprendre, la spécificité de la situation, la présence de la réserve va faire en sorte, si on se réfère à la troisième partie de la présentation qu'on a faite, c'est qu'on va faire adopter un plan, une planification, un plan de conservation du territoire. Et ce plan de conservation là va comprendre des orientations générales, des orientations générales relatives à la gestion de ce territoire-là.

1930

Par la suite, la Direction régionale va élaborer un plan d'action avec les organismes qui sont directement concernés. Et je pense que des problématiques de ce type-là, qui semblent préoccupantes puisque vous le soulevez, ça pourrait être des problématiques qui seraient, excusez-moi l'anglicisme, «adressés» dans le plan d'action. Et les actions qui pourraient être proposées, précises, sont des activités de sensibilisation des usagers, d'information.

1935

Je veux dire, on peut atteindre un résultat, une amélioration, s'il y a une problématique particulière, par la sensibilisation puis par le fait que, effectivement, les gens vont voir qu'ils sont près d'une réserve de biodiversité. Mais plus que ça, on ne peut pas, je pense qu'on ne peut pas dire plus que ça.

1940

**LE PRÉSIDENT :**

Madame van de Walle?

1945

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

Oui. Peut-être un élément à rajouter, c'est qu'au niveau des partenariats, c'est certain que la municipalité est un des partenaires importants pour adresser ce type de problème-là.

1950 Et au niveau des installations qui sont non conformes, il peut avoir toutes sortes de techniques pour sensibiliser les résidents. Donc, je pense que c'est par différentes actions comme ça qui seront mises dans le plan d'action, qui pourrait être une des étapes de faire.

1955 Actuellement, il n'y a pas de présence d'algues bleues dans le lac Opasatica. C'est un lac avec grand volume d'eau, assez profond. De façon générale, c'est assez profond. Donc, ce n'est pas ce type de lac-là dans lequel on retrouve de problèmes d'algues bleues. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème, disons, de perturbation de qualité d'eau due à des mauvaises installations septiques.

1960 Mais si on revient au problème des algues bleues spécifiquement, ce sont plutôt des lacs peu profonds et qui n'ont pas beaucoup d'eau, qui n'ont pas beaucoup de mélange d'eau ou la couche d'eau mélangée est peu profonde.

1965 Des exemples aussi pour ceux qui sont de la région, bien, le lac Abitibi en est un exemple, ce qui est très différent comme type de lac du lac Opasatica.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, merci, madame Mantha.

1970

**Mme SYLVIE IPPERCIEL MANTHA :**

Merci.

1975

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous avez d'autres questions, je vous suggère de vous réinscrire.

**Mme SYLVIE IPPERCIEL MANTHA :**

1980

D'accord. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1985

Merci. Et j'appellerais maintenant monsieur Michel Dubé de l'Action boréale. Et pendant qu'il s'installe, je voulais juste valider quelque chose avec le ministère du Développement durable à l'égard des limites de la réserve.

1990

Pour le lac Opasatica, on nous a bien dit que c'était la ligne des hautes eaux? Est-ce que c'est ça, monsieur Bouchard?

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

La ligne des hautes eaux naturelle.

1995

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2000

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Cartographiée au 1:20 000 pour ce qu'on affiche dans nos cartes, dans le sens où lorsqu'on procéderait vers une limite finale, on ira peut-être à un niveau de précision au-delà du 20 000 si possible, selon les outils dont on dispose. Mais c'est ce qui est visé.

2005

Peut-être que Édith pourra préciser, mais la définition très précise de la ligne des hautes eaux naturelle, il y a un processus extrêmement complexe de la délimitation, une analyse scientifique notamment qui a déjà été discutée dans le comité des règles sur les normes d'intervention en milieu naturel, le fameux RNI qui découle de la *Loi sur les forêts* où c'est quand même quelque chose de complexe. Mais nous autres, on l'a cartographiée au 20 000.

2010

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Mais en tout cas, on y reviendra, parce qu'il y a des points de détail qui sont étonnants à des cartographies plus fines, où il y a des milieux humides ou des portions de lac qui ont l'air d'être en partie exclus. On y reviendra, je vous trouverai les références précises.

2015

Mais, maintenant, on va aller voir monsieur Dubé. Alors, bonsoir, monsieur Dubé.

2020

**M. MICHEL DUBÉ :**

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

2025

Excusez-nous de vous avoir fait attendre.

**M. MICHEL DUBÉ :**

2030

Je ne sais pas si je peux revenir, parce que j'avais deux questions, mais il m'en est venu une troisième avec les réserves biologiques. Je ne sais pas si je peux la poser en complémentaire pour comprendre comment ça se fait, par exemple, qu'un des critères, c'est quelles soient en dehors des aires protégées. En tout cas, vous pourrez la poser vous-même mais...

2035 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va être votre première question, si vous voulez, puis...

2040 **M. MICHEL DUBÉ :**

Non, mais je ne la poserai pas tout de suite, je vais juste la lancer, mais je ne veux pas avoir de réponse d'abord.

2045 **LE PRÉSIDENT :**

Et votre première question est?

2050 **M. MICHEL DUBÉ :**

Ma première question concerne toujours Opasatica, la section est aussi. À l'Action boréale, on essayait, nous, d'avoir un lien entre les trois écosystèmes : Kekeko, qui est donc à l'est d'Opasatica, et Kanasuta.

2055 On sait qu'il y a des contraintes extrêmes, moins à Kekeko pour l'instant, mais à Kanasuta à cause des droits miniers. Ce qui nous inquiète, en fait la question que je veux poser, c'est la section justement qu'on a enlevée dans le nord-est d'Opasatica, qui était demandée par des citoyens, il y a peu de contraintes au niveau minier. Il y en a quelques-unes mais très peu. Il y a du bois dans cette section-là.

2060 Si on regarde l'ensemble de la réserve de biodiversité, je me demande si on tient compte, dans les réserves de biodiversité, de l'aspect forestier parce que, oui, c'est intéressant d'avoir des écosystèmes forestiers exceptionnels. 113 hectares, 117 hectares sur 240 kilomètres carrés, c'est énorme comme forêt, mais est-ce qu'il n'y a pas lieu aussi de tenir compte à la fois non seulement des compagnies forestières et des compagnies minières, mais des souhaits des... je me demande jusqu'à quel point on tient compte dans les critères de l'aspect social, justement des souhaits des citoyens et de l'aspect des forêts, du bois. C'est-à-dire, quand on parle de forêts, on parle de bois debout.

2070 On sait que, dans cette section-là, il y a du bois. Pourquoi ne tient-on pas compte dans les critères justement de garder des zones forestières dans les réserves de biodiversité, notamment dans ce secteur-là autour de la baie Verte et de la baie de l'Orignal, qui sont des forêts utilisées par des gens au niveau des sentiers de randonnée, entre autres.

2075 C'est une forêt de proximité. Et je me demande comment ça se fait qu'on ne fait pas tout, quand il y a peu de contraintes dans ce secteur-là, pour faire en sorte justement d'inclure des forêts matures et intéressantes, et de tenir compte des souhaits des citoyens.

**LE PRÉSIDENT :**

2080            Alors, on a eu une partie des éléments de réponse tantôt.

**M. MICHEL DUBÉ :**

2085            Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2090            Vous voulez qu'on y retourne et qu'on nous dise plus précisément pourquoi la proposition au nord-est, à la pointe nord de l'aire protégée, n'a pas été acceptée. Alors, on va aller voir madame Laberge et monsieur Desrochers et on y reviendra tantôt.

              Madame Laberge?

**Mme JOANNE LABERGE :**

2095            Oui, je vais débiter, puis Marc-André va ajouter des points de détail.

2100            Moi, je veux réagir, dans un premier temps, il y a quelque chose qu'il faut qu'il soit très clair. C'est qu'on est extrêmement attentifs aux propositions citoyennes. C'est quelque chose de très important, dans la Stratégie sur les aires protégées, les propositions que nous font les intervenants. Puis là, je parle de façon générale, je ne parle pas juste de ce cas-là.

2105            Par contre, c'est évidemment aussi que, quand on bâtit un réseau à partir de principes de représentativité, on doit faire des choix, parce qu'on doit avoir... en fait, la façon de faire, c'est qu'on tente d'avoir 8 % dans la province naturelle de chacun des types écologiques qu'on recherche. Et comme on l'expliquait, la forêt, c'est un élément de plus qui vient s'ajouter à notre analyse de base. Et là aussi dans l'ensemble de la province naturelle, on désire avoir des forêts matures mais, en fait, on a besoin d'un certain pourcentage de forêts matures.

2110            Donc, quand les impératifs du cadre écologique de référence coïncident bien avec les propositions citoyennes, on privilégie toujours les propositions citoyennes.

2115            Dans le cas qui nous occupe, donc allons plus à ce point-là, de façon générale dans la théorie de la conservation, une aire protégée, ça doit être une aire protégée de grande superficie. Ça doit être une aire protégée d'un seul tenant, qui n'est pas fractionnée, et qui a, c'est hier que je le mentionnais, de préférence – on n'y arrive pas toujours, mais de préférence – une forme assez compacte pour que les écosystèmes qu'on veut protéger aient plus de chance d'être viables.

2120            Alors, à première vue dans le cas qui nous occupe – et là, bien, nos spécialistes du  
cadre écologique de référence ne sont pas avec nous, sauf qu'on pourrait éventuellement leur  
demander d'approfondir ça – c'est certain qu'on voit bien que, en fait, ce qu'ils sont allés capter  
par la proposition de base, en fait ils ont capté certains éléments de forêt plus mature. Donc, il y  
avait une certaine proposition de ça dans la proposition, ils sont allés capter des formes  
2125 géomorphologiques, géologiques, des écosystèmes qui les intéressaient.

                 On voit que la forme est compacte. Et là, je pense que, en ce qui concerne ce secteur-là,  
ça aurait été trop fragmenté d'aller chercher seulement les espaces qui sont en terres publiques,  
qui ne sont pas des claims miniers, c'est séparé du reste de la proposition par un espace d'eau.

2130            Donc, je comprends vos attentes, je comprends votre demande, c'est votre intérêt pour  
les forêts, mais si on regarde ça d'un point de vue purement théorique, je pense que ça s'explique  
le choix qui a été fait.

2135            Je ne sais pas si, Marc-André, tu veux rajouter des points de détail à ça.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2140            Oui. Il est vrai que, dans le territoire actuel, la proportion de forêt mature qu'on  
identifierait comme étant 90 ans et plus, la proportion de tout le couvert forestier serait, selon les  
données qu'on a ou qu'on a interprétées, de moins de 15 %.

2145            Dans le secteur qui a été proposé par l'association, donc on va dire le secteur du lac  
Évain, selon l'information qu'on a, à part quelques petits peuplements de 120 ans et plus, c'est  
principalement des forêts d'âge moyen ou des forêts jeunes, et dans les parties qui sont en terres  
publiques ou qui sont libres de claims miniers. Donc, c'est la précision que je peux apporter, sans  
dire que ça n'a pas de valeur parce que, justement, c'est ce qu'on dit souvent, c'est qu'on ne  
cherche pas juste des vieilles forêts.

2150            Mais selon l'information qu'on a, nous, de la composition forestière, il n'y a pas une  
proportion de forêt mature dans le secteur qui a été proposé. Donc, peut-être que vous disposez  
d'information plus précise qui pourrait nous mettre la puce à l'oreille et qui pourrait nous intéresser.

**LE PRÉSIDENT :**

2155            Monsieur Bouchard, pendant que vous terminez votre réponse, est-ce qu'il serait possible  
d'avoir à l'écran la carte des contraintes qu'on voit apparaître ici?

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2160

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2165

Parce que ça va permettre peut-être à monsieur Dubé d'au moins comprendre pour la tenure des terres.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2170

Ou vous pourriez transférer sur mon portable l'image, parce que c'est une information interprétée de bases de données en fait qu'on a. Mais ici, en gris foncé, c'est tous les titres miniers, sauf que, ça, c'est peut-être en date de décembre dernier. Ça évolue parfois. Donc, je ne peux pas prétendre que c'est un portrait actuel d'aujourd'hui des titres miniers.

2175

Ce qui est en jaune, c'est des terres privées. Donc, si on prend grossièrement le secteur qui aurait été proposé par l'association, comme madame Laberge disait, il y a quand même une difficulté de contourner ces éléments-là. En termes de gestion, il y a une certaine difficulté pour délimiter ce territoire-là.

2180

Mais de façon générale, sauf les petits peuplements qui sont, disons, bourgogne ici, ici et ici, qui sont considérés, cette couleur-là, 120 ans et plus, le reste, le vert pâle, c'est des forêts d'âge moyen. Et tout ce qui est vert très pâle, c'est des jeunes forêts.

2185

Cela dit, ce n'est pas ça qui nous a décidé à ne pas retenir ce secteur-là tout de même, mais comme il y avait des discussions... parce que j'ai entendu dire qu'il y avait des forêts matures ou intactes puis, évidemment, ça nous intéresse, mais là je n'ai pas cette information-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2190

Bien, en tout cas, on va continuer avec monsieur Desrochers parce que, dans la carte des opérations forestières que vous nous avez présentée tantôt, cette partie-là de la proposition citoyenne, il y a très peu ou pas du tout de traitement sylvicole pour la période 1986-2006.

2195

Et pour aider la commission à comprendre tout ça, il y a aussi dans ce secteur-là une réserve forestière libre de droit. Au sud de la limite nordique, il y a une réserve forestière avec convention d'aménagement.

Par rapport au CAAF dont il a été question depuis le début, pouvez-vous nous expliquer la différence de ces deux statuts-là et qu'est-ce que ça a comme implication en termes de mise

2200 en réserve éventuellement?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2205 Je dirais que, d'abord, les réserves forestières, c'est des territoires que le ministère n'a pas octroyés ou n'a pas délimités sous CAAF. Il n'y a pas de contrat qui a été octroyé sur ces superficies-là.

2210 Et sur la carte qui est affichée à l'écran, on va aller voir la légende pour être sûr, sûr, sûr qu'on parle des bonnes couleurs.

**LE PRÉSIDENT :**

La légende est en bas à droite.

2215 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

C'est celles qui sont en couleur peau, rose saumon. On va rezoomer sur le secteur. Alors, voilà.

2220 Donc, les réserves forestières, ce sont ces territoires-là. Les territoires sous contrat ou sous convention d'aménagement, tantôt on en a parlé sommairement – et il faudrait juste essayer de voir s'il y a des gens qui ont l'information, moi, je ne l'ai pas précisément pour ça – mais ce sont des contrats qui sont non pas avec des industriels forestiers mais avec soit des municipalités, des MRC, et la gestion en est déléguée.

2225 Mais là, ça serait peut-être de voir avec monsieur Monfette parce qu'il ne semble pas nécessairement être d'accord avec moi, mais l'information qu'on a actuellement, ce sont des zones qui sont sous convention d'aménagement. Je ne sais pas avec quel détenteur ou qui a signé ces conventions-là.

2230 **M. DANIEL SPALDING :**  
Ça, c'est la Ville de Rouyn-Noranda.

2235 **LE PRÉSIDENT :**

Au micro s'il vous plaît, monsieur Spalding.

2240 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Bien, ce que disait monsieur Spalding, c'est que la convention aurait été signée avec la

Ville de Rouyn-Noranda.

**LE PRÉSIDENT :**

2245

Alors, on va aller voir la Ville, puis on vous reviendra.  
Monsieur Monfette?

**M. PIERRE MONFETTE :**

2250

On a un secteur, nous, de blocs de lots intramunicipaux qui sont sous notre convention de gestion que nous avons signée avec le ministère. Maintenant, exactement le découpage, je n'ai pas ça sous la main.

2255

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'ils correspondent aux lots en vert...

**M. PIERRE MONFETTE :**

2260

Ça doit être ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2265

... un peu fluo qu'on voit sur la carte?

**M. DANIEL SPALDING :**

2270

Oui. La convention d'aménagement forestier signée entre le gouvernement du Québec et la Ville de Rouyn-Noranda correspond aux lots en vert lime ou vert pomme à l'écran.

**LE PRÉSIDENT :**

2275

Et ça implique quoi ces conventions-là? Ce n'est plus le ministère qui gère? C'est la Ville? Par rapport à un CAAF, comment ça se passe, c'est quoi la différence?

**M. DANIEL SPALDING :**

2280

Bien, la différence – Sébastien l'a expliqué un petit peu – ce sont des lots qui n'avaient pas été placés dans des aires communes. En fait, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ce sont des lots qui ont été défrichés à l'époque de la colonisation, mais qui ont été par la suite abandonnés pour toutes sortes de raisons, qu'ils étaient non propices à l'agriculture, ainsi de suite.

2285 Et à partir de 1995, il y a eu un projet de remise en valeur de ces lots-là. Et la façon dont le gouvernement et les organismes régionaux ont décidé de les mettre en valeur, c'est par la signature de convention d'aménagement forestier avec les municipalités.

2290 La convention d'aménagement forestier, en fait, ça ressemble à un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier que le gouvernement signe avec les bénéficiaires, avec les compagnies forestières. Par contre, il est signé avec ou une municipalité ou une communauté autochtone et ça s'adresse à des organisations qui n'ont pas d'usine de transformation.

2295 **LE PRÉSIDENT :**

Et, donc, ils vont vendre le bois aux transformateurs.

2300 **M. DANIEL SPALDING :**

Exactement, vous avez bien compris. Les municipalités ou les signataires de convention d'aménagement forestier doivent faire des planifications, dans lesquelles planifications ils prévoient... il y a un calcul de possibilité forestière qui est fait. Donc, ils évaluent la quantité de matière ligneuse qui peut être récoltée annuellement, associées à ça les obligations de remise en production et de travaux sylvicoles. Donc, c'est résumer sommairement une convention d'aménagement forestier.

2305 **LE PRÉSIDENT :**

2310 D'accord, merci beaucoup. Alors, voilà.

**M. MICHEL DUBÉ :**

J'ai une deuxième question.

2315

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, allez-y.

2320 **M. MICHEL DUBÉ :**

On va laisser Opasatica, parce qu'on reviendra avec le mémoire.

2325 Decelles. La dernière fois que Marc-André était venu nous présenter cet hiver les propositions de réserves de biodiversité, on avait parlé justement du réservoir Decelles. Et si je

me rappelle bien – je ne sais pas si on peut avoir une carte – il avait été question d'une possibilité d'agrandir cette aire-là au nord-est du Rapide-Sept. Il semblait qu'il y avait une forêt; je ne sais pas si c'était du cèdre ou du pin gris. On va attendre la carte.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2335 **M. MICHEL DUBÉ :**

Alors, donc c'est ça. Il y a les dunes qui sont...

**LE PRÉSIDENT :**

2340 Est-ce qu'on pourrait avoir la carte avec le complexe de dunes? Parce que j'en ai précisément une là-dessus aussi.

**M. MICHEL DUBÉ :**

2345 Alors, si je me rappelle bien, il avait été question... ça, c'est un claim minier qu'il y a là dans le carré gris, c'est ça?

**LE PRÉSIDENT :**

2350 Vous voulez savoir si la partie grisée en haut de l'image correspond à des claims miniers?

**M. MICHEL DUBÉ :**

Oui.

2355

**LE PRÉSIDENT :**

Puis s'il y en a un...

2360 **M. MICHEL DUBÉ :**

Ça, ça doit en être un, c'est ça?

**LE PRÉSIDENT :**

2365

Pas loin de la réserve de biodiversité.

**M. MICHEL DUBÉ :**

2370 Et on avait parlé, il n'y a pas une forêt intéressante justement entre ce claim-là puis les dunes? Est-ce que c'est dans ce coin-là? Est-ce que tu te rappelles un peu de ce que tu nous avais présenté? Parce qu'il avait possibilité d'augmenter la zone... il faudrait prendre le curseur, mais donc du côté est du Rapide plus bas. Oui, dans ce coin-là, oui.

2375 **LE PRÉSIDENT :**

À l'est du chemin en allant vers la...

**M. MICHEL DUBÉ :**

2380 Est-ce qu'il n'y a pas là quelque chose d'intéressant à protéger éventuellement au niveau des...

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2385 Bien, à ma connaissance, non. À mon souvenir...

**M. MICHEL DUBÉ :**

2390 Mais c'était où d'abord dont on parlait qu'il y avait une...

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2395 À mon souvenir, il y avait deux éléments dont on a discuté, c'est l'intérêt de la moraine d'Harricana...

**M. MICHEL DUBÉ :**

2400 Oui.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2405 ... et, ensuite, les dunes ici qu'on retrouve là. Je crois que, sur le plan forestier, les échanges qu'il y a eus et des échanges qu'il y a eus aussi aux rencontres qu'on a faites à Val-D'Or référaient plutôt à des massifs forestiers qui seraient situés entre la réserve de biodiversité du réservoir Decelles et celle de la forêt Piché-Lemoine.

**M. MICHEL DUBÉ :**

2410 Alors, ça doit être ça.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2415 Je dirais approximativement à mi-chemin entre les deux, mais je ne peux pas vous le situer. Mais il y a eu des échanges, je me souviens d'échanges sur des éléments d'intérêt forestier particuliers. Il y a eu des échanges sur ce secteur-là à mon souvenir.

**LE PRÉSIDENT :**

2420 Mais, monsieur Dubé, c'était pour aller où avec votre question?

**M. MICHEL DUBÉ :**

2425 Bien, je voulais savoir justement s'il n'y avait pas une possibilité d'agrandir cette petite aire-là, mais en tenant compte justement de forêts intéressantes dans le coin.

**LE PRÉSIDENT :**

2430 Intéressantes.

**M. MICHEL DUBÉ :**

Oui, c'est ça. Puis on en avait parlé avec une carte, mais je ne me rappelle pas.

2435 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

On peut peut-être avec une carte...

**LE PRÉSIDENT :**

2440 Attendez, pas tout le monde en même temps.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2445 Peut-être avec une carte de foresterie...

**LE PRÉSIDENT :**

2450 Oui, on pourrait aller voir. Puis quand vous parlez des échanges qu'il y a eus sur la forêt, est-ce que ce sont des informations que vous pourriez retrouver?

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2455 En fait, c'est ce que j'ai mis dans le document que j'ai déposé, qui est le résumé des interventions de consultations préalables aux audiences publiques.

**LE PRÉSIDENT :**

2460 D'accord, oui.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Donc, ça fait partie des éléments qui ont été discutés, que j'ai signifiés en points.

2465 Si on regarde cette image-là où il y a encore... encore une fois, c'est des classes d'âge. Rapidement, on voit qu'à part quelques peuplements anciens qui sont de couleur bourgogne, généralement c'est toutes des forêts jeunes. Il y a eu des interventions forestières très récemment dans ce secteur-là. Et je crois que, selon les cartes déposées par le MRN, il y a encore des interventions prévues à court terme.

2470

**M. MICHEL DUBÉ :**

Et dans le secteur donc de ce côté-ci du Rapide.

2475 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Ici?

**M. MICHEL DUBÉ :**

2480

Justement à gauche.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2485

Ici?

**M. MICHEL DUBÉ :**

Oui, il y a quand même plusieurs...

2490

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Oui. Ici, étant donné que les données qu'on possède ne sont pas à jour... nous, au-delà de la présence de quelques peuplements âgés, on sait qu'il y avait des interventions forestières

2495 au moment de la négociation de ce territoire-là pour une mise en réserve. Et vous voulez...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, continuez, mais vous avez parlé de données incomplètes.

2500

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Et, depuis, ils se sont poursuivis. Donc, je ne peux pas vous assurer qu'il y a encore des peuplements de cet âge-là à ces endroits-là, sinon peut-être parce qu'ils sont situés dans des versants très abruptes, donc qui pourraient demeurer, sauf que le reste serait coupé très récemment.

2505

**LE PRÉSIDENT :**

Deux éléments. Le premier, c'est au sujet de... je vais être obligé d'aller voir monsieur Desrochers, puis je vais vous revenir.

2510

Monsieur Bouchard a dit que les données étaient incomplètes. Dans les cartes que vous avez déposées sur le territoire, vous dites que la tenure des terres autour du lac Decelles n'est pas connue ou, en tout cas, qu'il demeure des imprécisions autour de la tenure des terres.

2515

Est-ce qu'on pourrait avoir un peu plus de précision sur cet élément-là? D'ailleurs, la carte territoire pour le réservoir Decelles n'illustre pas la tenure des terres.

2520

Monsieur Drolet, voulez-vous venir nous expliquer pourquoi vous n'en disposez pas?

**M. YVES DROLET :**

Nous n'avons pas la précision présentement. On va faire une autre précision auprès du Bureau de l'arpenteur général pour... c'est un peu le même cas avec ce que je vous avais parlé tantôt concernant les zones blanches. Je vais essayer de voir si on est capables d'avoir plus de précision mais, pour l'instant, au moment qu'on les a produits, il n'y en avait pas.

2525

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci beaucoup. Mais là, monsieur Bouchard, pour ce qui est du choix de la réserve...

2530

Ah! Monsieur Desrochers, vous voulez compléter?

2535

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Oui. Bien, simplement pour dire que dans ce secteur-là, c'est essentiellement des terres de tenure publique.

2540

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2545

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

De privée, s'il y en a, ça serait très marginal, ça serait vraiment à la marge mais, essentiellement, ce sont des terres publiques.

2550

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Monfette a un complément. Allez-y.

**M. PIERRE MONFETTE :**

2555

Il y a peut-être un élément complémentaire, c'est ce secteur-là n'a pas le cadastre original. Ça veut dire qu'il y a des secteurs qui n'ont pas été cadastrés du tout. Donc, uniquement là où il y a de l'implantation, il y a eu un cadastre, mais le reste, il n'y a pas de cadastre original.

2560

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, à ce moment-là, ça serait des terres de tenure publique?

**M. PIERRE MONFETTE :**

2565

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2570

D'accord.

**M. PIERRE MONFETTE :**

Oui.

2575

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, monsieur Monfette.  
Monsieur Bouchard?

2580

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2585

Le seul élément que je peux ajouter, bien que, nous aussi, nous alimentons... bien, en fait, par la voie du secteur territoire du Bureau de l'arpenteur général du Québec, nous, bien, étant donné qu'on a travaillé sur ce territoire-là, on a regardé la tenure dont on disposait, comme les gens du MRN, de plus près. Et les seules parties de tenure privée connues sont quelques petites portions qui, à cette échelle-là, sont presque invisibles, qui sont associées au barrage Rapide-Sept, et trois petites portions aussi qui sont associées au territoire occupé par des établissements de pourvoirie sans droits exclusifs sur les abords du réservoir Decelles.

2590

**LE PRÉSIDENT :**

2595

Est-ce que c'est ça qui expliquerait que, dans la cartographie qu'on nous a déposée pour l'énergie, il y a des bâtiments qui sont à l'intérieur de la réserve et d'autres qui n'y sont pas?

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Fort probablement, oui.

2600

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et pouvez-vous revenir à l'image avec le complexe de dunes, s'il vous plaît?

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2605

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2610

Voilà. Alors, ce complexe-là est protégé en partie par la réserve écologique. On nous a dit aussi que la partie est en protégeait une partie. Est-ce qu'il y a une raison pourquoi un élément aussi marquant et aussi rare du paysage à cet endroit-là ne soit pas couvert sur une superficie plus grande par la réserve, entre autres dans la partie est en allant vers la moraine? Alors, monsieur Bouchard?

2615

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Faites-vous référence à la réserve de biodiversité ou la réserve écologique?

2620

**LE PRÉSIDENT :**

La réserve de biodiversité.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2625 Oui. Bien, il y a plusieurs réponses qui s'ajoutent, pour répondre à cette question-là, qui est que, d'une part, la présence de la réserve écologique protège déjà des éléments dunaires. Ça, c'est une chose.

2630 Par contre, l'autre aspect, c'est la question des contraintes. Quand on regarde la carte des traitements sylvicoles de 1986 à 2006 déposée par le MRNF, c'est un secteur qui a été fortement, disons, exploité ou travaillé. Il y a eu beaucoup de...

**LE PRÉSIDENT :**

2635 Très perturbé?

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2640 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2645 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2650 Et au moment de la négociation ou des échanges pour ce territoire-là, il y avait déjà beaucoup de travaux qui avaient été effectués et quelques travaux résiduels à venir. Mais c'est un territoire qui, bien qu'on dise qu'on ne cherche pas à protéger uniquement des belles forêts et qu'on va chercher quand même à protéger des territoires qui auraient pu faire l'objet de coupe, il reste que lorsqu'on regarde avec des images satellites ou des photographies aériennes ce territoire-là, il y a une espèce – excusez l'anglicisme – de pattern d'utilisation du territoire qui est les chemins forestiers qui ont été développés pour faire la coupe forestière. Ce qui fait que c'est très, très anthropisé.

2655 Et contrairement, des fois, à des coupes, je ne sais pas, irrégulières en mosaïque qu'on voit sur le territoire, qui tentent d'imiter des phénomènes naturels, peut-être que les gens des forêts pourront préciser, mais à la vue, avec les images satellites, c'est un territoire qui a été développé d'une façon très, très, très peu... disons en suivant très peu les perturbations naturelles.

2660 Donc, je ne pense pas que c'était des coupes en mosaïque, mais ça, je ne peux pas dire. Mais à la vue, c'est quelque chose de très anthropisé. Ça paraît à l'oeil.

2665 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, je vais reprendre la question de monsieur Dubé à mon compte, mais de façon un petit peu plus grave puis, après ça, on ira sur les discussions à l'époque pour l'agrandissement.

2670 La réserve de biodiversité projetée encadre la réserve écologique. Ce qu'on nous dit, c'est qu'il y a peu de forêts âgées, puis vous nous l'avez expliqué tantôt.

Vous nous dites aussi que l'état des forêts est préoccupant. Ça fait que, finalement, on pourrait se poser la question de la pertinence de la protection de ce territoire-là spécifiquement. Ça, c'est une interrogation que j'ai à vous soumettre.

2675

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Bien, ce que je peux répondre, c'est que dans les diverses réserves de biodiversité qu'on a créées, les réserves de biodiversité projetées qu'on a créées, il y a effectivement dans certains cas des territoires qui ont été fortement perturbés. Il y a d'autres territoires qui présentent de très belles forêts, des belles compositions forestières.

2680

Et lorsqu'on fait face à des territoires qui ont été fortement perturbés, on va analyser les autres éléments du territoire qui peuvent être d'intérêt, dont ici la présence de plusieurs... c'est la convergence de plusieurs phénomènes géomorphologiques suite à la déglaciation, qui ont créé différentes formes de dépôts de surface qui convergent là et qui faisait en sorte que ce secteur-là possédait un intérêt.

2685

Puis là, bien, je vais répéter un peu un argument général qui est dans ces circonstances-là où on a des éléments géomorphologiques d'intérêt, on sait que, peut-être pas à la satisfaction des gens qui vivent ou qui utilisent ce territoire-là, mais on sait que, à long terme, on va avoir des écosystèmes de qualité et qui vont être associés à ces dépôts-là.

2690

Donc, pour ce territoire-là, on mise pour du long terme, alors que pour d'autres territoires, on a déjà des territoires qui sont de très grande qualité sur le plan forestier et qui satisfont tous les gens, autant les gens de la conservation, les gens qui utilisent ce territoire-là aussi.

2695

**M. MICHEL DUBÉ :**

D'accord. Alors, est-ce qu'il y a moyen d'avoir des... c'est parce que ce qui m'inquiète dans ça, c'est que si on revient à la carte forestière, on s'aperçoit qu'il y aurait encore possiblement, qu'on n'a pas le portrait exact de ce territoire-là ou de certaines zones périphériques à l'aire protégée projetée et on n'est même pas capable de justifier, par exemple, pourquoi on n'irait pas chercher quelques forêts au nord justement où on les voit. Il y a quand

2700

2705

même des spots intéressants.

2710 Comment ça se fait qu'on n'intégrerait pas ça? Et si on ne les intègre pas, il faudrait au moins savoir c'est quoi le portrait réel. On nous dit qu'il y a eu des perturbations. Il y a personne qui sait actuellement qu'est-ce qui se passe sur ce territoire-là et à la périphérie de ce territoire-là. Alors, je me dis: mais il me semble que ça serait un minimum de demander au MRN et au Patrimoine d'avoir des informations sur ça pour qu'on puisse avoir des arguments...

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. MICHEL DUBÉ :**

2720 ... pour la bonifier cette aire protégée là.

**LE PRÉSIDENT :**

2725 Il y a toute une série de cartes qui ont été déposées pour chacune des aires proposées avec les travaux antérieurs, les travaux planifiés, le type de coupe, perturbations, reboisement, et caetera. Est-ce que vous les avez vues?

**M. MICHEL DUBÉ :**

2730 Non, mais ce qu'on vient de me dire, c'est qu'on ne sait pas ce qu'il se passe en haut, à la périphérie de ça. Alors, est-ce qu'il y a possibilité qu'on demande, pour avoir de l'information, d'avoir des informations sur la section nord de cette aire protégée là projetée pour savoir où est-ce qu'on en est au niveau de la forêt, pour qu'on puisse dire: «Bien, ça serait peut-être intéressant de l'agrandir de ce côté-là parce qu'il y a de la forêt»?

2735

**LE PRÉSIDENT :**

2740 Les cartes qui ont été déposées ne concernent pas seulement le territoire, elles concernent une zone périphérique de plusieurs kilomètres.

**M. MICHEL DUBÉ :**

Récentes? C'est des cartes récentes?

2745

**LE PRÉSIDENT :**

Il y a des cartes qui font effet des traitements sylvicoles réalisés de 1986 à 2006, ceux de 2006-2007, et ceux qui sont planifiés. Est-ce qu'il y en a d'autres? Est-ce que ça va plus

2750 loin? 2007-2008. Ça fait que vous avez dans un rayon de, je pense, un minimum de 5  
kilomètres de part et d'autre de la réserve dans le document de consultation d'où est extraite la  
carte que vous avez là, si je ne m'abuse.

Est-ce que cette carte-là est dans le document de consultation, monsieur Bouchard?

2755 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Celle-ci, en fait, on a l'équivalent. On a séparé le territoire en unités écologiques, mais  
c'est...

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà.

2765 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

L'information est en mosaïque, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

2770 Ces données-là y sont. Et vous avez des cartes. Alors, ce que je vous suggère, c'est de  
les consulter puis, éventuellement, nous revenir pour nous expliquer plus précisément ce que  
vous voulez avoir. Vous pouvez aller les voir à l'arrière de la salle, d'accord? Puis je vous invite à  
vous réinscrire au registre.

2775 Il est 10 h 20. On va faire une petite pause de dix minutes, puis on va inviter encore un ou  
deux participants après la pause à venir poser leurs questions.

2780 Les participants suivants sont monsieur André Gagnon du Regroupement des  
propriétaires de terres publiques et monsieur Martin Thibeault de Tembec. Et ces deux  
personnes-là, elles devraient passer après la pause. Et pour les suivants, je vérifierai après la  
possibilité qu'elles soient présentes demain et je conserverai leurs noms dans la suite du registre.

Alors, on prend une pause de dix minutes.

2785 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

2790

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, les deux prochains participants ont dit que ça allait être relativement court et simple. Alors, je vais appeler le premier d'entre eux.

2795

Monsieur André Gagnon pour le Regroupement des propriétaires de terres publiques. Bonsoir, monsieur Gagnon.

**M. ANDRÉ GAGNON :**

2800

Bonsoir, monsieur. Ma question est relativement simple. C'est pour savoir si concernant les abris sommaires...

**LE PRÉSIDENT :**

2805

Oui.

**M. ANDRÉ GAGNON :**

2810

... qu'on appelle les camps de chasse.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2815

**M. ANDRÉ GAGNON :**

2820

Dans la réserve Vaudray-Joannès-Sabourin, ils avaient fait des normes concernant les camps de chasse, qu'on avait le droit de couper trois cordes de bois de poêle pour nos abris sommaires. On continuait pratiquement la même chose qu'on fait mais seulement qu'on n'a pas le droit de couper des arbres. C'est des choses assez communes.

Moi, je voudrais savoir si, dans les prochaines Opasatica, aux Quinze, Piché-Lemoine puis Decelles, si on va avoir les mêmes lois qui vont nous régir ou s'il va avoir un changement.

2825

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, on va aller voir madame Laberge. Je pense que la réponse devrait vous convenir.

2830 **Mme JOANNE LABERGE :**

Oui. Bien, en fait rapidement, on a travaillé beaucoup sur la réglementation, sur les normes, les usages autorisés et interdits dans les réserves. On a déposé un document qui pourrait intéresser tous les gens qui ont des abris sommaires, des baux de villégiature, tout ça.

2835

Puis, en fait, je vais laisser conclure Marc-André mais, effectivement, la réponse devrait vous plaire.

**LE PRÉSIDENT :**

2840

Attendez un peu. Dans deux secondes, on va vous donner la cote du document et vous allez pouvoir le voir à l'arrière, ou le consulter dans les centres de documentation, ou sur le site Internet du BAPE. Mais pendant qu'on cherche, monsieur Bouchard.

2845 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Est-ce que je répons?

**LE PRÉSIDENT :**

2850

Je vous en prie. Excusez-moi.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2855

Si j'ai bien compris votre question, le régime concernant la coupe de bois de chauffage pour les détenteurs d'un bail d'abri sommaire et d'un camp de piégeage va être le même partout, dans toutes les réserves de biodiversité. Donc, vous allez avoir le droit à 7 mètres cubes apparent par année.

2860 **M. ANDRÉ GAGNON :**

Puis l'autre question, ça reste, les lois restent? Ça veut dire que les lois comme vous avez fait pour le Vaudray-Joannès s'appliquent à toutes les autres aires protégées, puis ça reste exactement pareil.

2865

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Oui.

2870 **Mme JOANNE LABERGE :**

C'est ça.

**M. ANDRÉ GAGNON :**

2875

Bien, ma question est finie. Je vous avais dit qu'elle était courte.

**LE PRÉSIDENT :**

2880

Monsieur Gagnon...

**M. ANDRÉ GAGNON :**

2885

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2890

... on n'a pas sur nos machines la cote du document, mais si vous allez voir madame Boutin, elle l'a en main à l'arrière de la salle. Elle va pouvoir vous indiquer. Il a la cote DA2.

**M. ANDRÉ GAGNON :**

2895

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2900

Merci à vous.

2905

Et j'appellerais maintenant monsieur Martin Thibeault de Tembec. Bonsoir, monsieur Thibeault.

**M. MARTIN THIBEAULT :**

2910

Bonsoir, monsieur. Mon intervention va être assez courte. Dans le document de consultation pour la réserve de biodiversité du lac Opasatica, on mentionne que quelques tronçons d'un chemin forestier pourraient être exclus des limites.

2915

Justement, à l'extrémité ouest de cette aire protégée là, il y a un chemin forestier qui traverse selon un axe nord-sud cette partie de l'aire protégée là et je voulais savoir si, oui, ce chemin-là était-il déjà exclu de la proposition ou, si non, est-ce qu'il pourrait l'être?

**LE PRÉSIDENT :**

2920

Alors, on va poser la question, c'est monsieur Bouchard qui va répondre?

2915

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Oui.

2920 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2925

Je vais devoir afficher une carte à l'écran qui, en fait, est une carte que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous avait transmise justement pour nous faire part de certains éléments particuliers.

2930

Et est-ce que c'est le chemin qui longe le lac Hébert dans l'ouest? Est-ce que c'est de celui-là dont vous parlez?

**M. MARTIN THIBEAULT :**

2935

Du lac Hébert, mais surtout la partie au sud du lac Hébert.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Plus au sud?

2940

**M. MARTIN THIBEAULT :**

L'axe plus nord-sud.

2945

**LE PRÉSIDENT :**

La partie qui traverse la bande sud de territoire.

**M. MARTIN THIBEAULT :**

2950

Oui, ce chemin-là, et l'autre partie qui s'en va vers... c'est le lac Dufay qui est à l'est?

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

2955

Oui.

**M. MARTIN THIBEAULT :**

Il y a comme un...

2960 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Cette partie ici?

2965 **M. MARTIN THIBEAULT :**

Un tronçon, oui. Autrement dit, ce tronçon-là et l'autre tronçon qui descend au sud du lac Hébert.

2970 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Oui, ça nous a été mentionné comme étant des chemins forestiers importants et pour lesquels il y a encore de la circulation forestière. Nous, généralement, on est ouverts à discuter avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour exclure des infrastructures importantes de ce type-là, et c'est possible.

2975

Je ne peux pas vous répondre: oui, on va le faire; en fait, on va discuter avec les gens du MRN. Mais je peux au moins vous dire qu'on a fait la même chose pour la réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin, pour laquelle il y avait le chemin Twin qui traversait et on a exclu une bande totale, une emprise totale de 40 mètres de la réserve de biodiversité. Donc, c'est quelque chose qui est possible.

2980

On a reçu les éléments forestiers pour lesquels une exclusion pourrait être souhaitée par le MRNF. Donc, c'est possible, puis on va discuter pour... en fait, on aime mieux attendre le rapport du BAPE avec les propositions des gens parce que, si jamais on devait revoir certaines portions limites pour raffiner le gestion, pour aider à la gestion, ça sera des éléments qu'on va inclure dans cet échange-là.

2985

**LE PRÉSIDENT :**

2990 Alors, le message, c'est que vous allez venir nous faire vos propositions en deuxième partie, j'imagine, de sorte que la commission les considère dans son analyse?

**M. MARTIN THIBEAULT :**

2995 Bien, si c'est un élément supplémentaire qui pourrait bonifier l'analyse de monsieur Bouchard, bien, oui, fort probablement qu'on va déposer un mémoire dans ce sens-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3000 D'accord. Moi, ce que j'aimerais savoir, monsieur Bouchard, c'est pourquoi 40 mètres?

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

3005 Bien, peut-être que monsieur Desrochers va répondre, mais, à ma connaissance, c'est une emprise qui a été déterminée sur la base de leur connaissance, sur leur expertise.

**LE PRÉSIDENT :**

3010 Alors, je vois monsieur Spalding qui s'avance.

**M. DANIEL SPALDING :**

3015 Bien, j'ajouterais un peu à ce que monsieur Bouchard dit. Les infrastructures, les chemins forestiers principaux d'accès, c'est-à-dire pour ouverture du territoire, ont historiquement une largeur d'autour de 40 mètres. C'est ce qui est permis de déboiser pour l'emprise du chemin.

Martin, au niveau des opérations forestières, pourrait peut-être préciser, mais c'est la largeur reconnue d'un chemin forestier d'accès.

3020 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. MARTIN THIBEAULT :**

3025 Ce n'est pas la largeur de la chaussée en tant que telle.

**LE PRÉSIDENT :**

3030 Ce n'est pas la largeur utilisée.

**M. MARTIN THIBEAULT :**

3035 C'est la chaussée, plus l'emprise qui est déboisée de chaque côté.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Avez-vous une seconde question?

3040 **M. MARTIN THIBEAULT :**

C'est tout.

**LE PRÉSIDENT :**

3045

C'est tout? Alors, merci beaucoup, monsieur Thibeault.

**M. MARTIN THIBEAULT :**

3050

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3055

Et j'appellerais maintenant madame Marie-Josée Paquin. Bonsoir, madame Paquin.

**Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN :**

3060

Bonsoir. Alors, je tiens beaucoup au lac Opasatica. Je me suis acheté un chalet là l'été dernier. Alors, c'est pour ça que je suis ici ce soir.

En fait, je suis néophyte au niveau environnemental, puis tout ça. Ça m'intéresse beaucoup, mais je ne me considère pas du tout comme une spécialiste à ce niveau-là.

3065

Quand j'ai vu le plan de réserve de biodiversité, ce qui m'a étonnée comme simple citoyenne, c'est le fait que la limite du territoire, autant à l'est qu'au nord et même un petit peu à l'ouest, était la rive du lac, qui fait en sorte que le lac, en fait quasiment les trois quarts du lac, la limite, c'est le lac comme tel.

3070

Puis ça m'a interrogée comme citoyenne, à savoir le but de la réserve, c'est de protéger ce lac-là, puis le fait d'avoir une grande partie de ses rives qui ne sont pas intégrées dans la réserve, ça m'a inquiétée, moi, à savoir est-ce que ça va vraiment aider à protéger le lac?

3075

Puis on a soulevé des questions ce soir au sujet des fosses septiques. Puis ce que je comprends, c'est que, oui, on a de la bonne volonté, puis on peut inciter les gens, mais on n'a aucun pouvoir compte tenu justement que la réserve n'englobe pas ce territoire-là.

3080

Ce que je me demandais, c'est ce genre de découpe-là qui longe les lacs sur des si grandes portions, est-ce que c'est une pratique courante au niveau national, au niveau mondial? Les gens qui ont beaucoup d'expérience dans l'élaboration de réserves comme ça, est-ce qu'on est en train d'improviser quelque chose ou c'est quelque chose qui est connu, puis qu'on sait que ça ne cause pas de dommage à moyen et long termes au lac? C'était ma première question.

**LE PRÉSIDENT :**

3085

Alors, on va aller voir madame Laberge.

**Mme JOANNE LABERGE :**

3090 Oui. Alors, je vais céder la parole à monsieur Bouchard pour le cas particulier de ce lac-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3095 Oui. Monsieur Bouchard?

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

3100 Oui, je vais répondre. C'est sûr que comme il y a effectivement une bonne partie de la limite que c'est la ligne des hautes eaux du lac, on a expliqué plus tôt qu'il y avait une bonne section à l'est qui était effectivement des terres privées. Donc, ça, probablement ici comme ailleurs dans le monde, on ne peut pas imposer la protection de terres privées.

3105 Il y a un statut qui existe au Québec qui est la réserve naturelle où le propriétaire privé, lui, ne va pas donner son territoire mais il va offrir son territoire comme... il demeure propriétaire, mais comme un territoire voué à la protection. Mais ça, ça prend une volonté du propriétaire lui-même. Ce n'est pas imposé par l'État.

3110 Pour ce qui est des autres parties du lac qui ne sont pas des terres privées, mais dont la limite suit la ligne des hautes eaux naturelle, à ma connaissance, dans la partie, je dirais, nord-ouest, il y avait des contraintes, je crois, qui étaient forestières. Donc, sur cette partie-là, il y avait différentes contraintes dans la partie nord-ouest. Les contraintes étaient forestières.

3115 C'est vrai que si on regarde sur un plan très théorique, si on veut protéger un lac principalement, ce n'est pas souhaitable de se limiter à la ligne des hautes eaux naturelle. Dans ce cas-ci, on a deux éléments qu'on voulait protéger, mais qui étaient d'abord des types écologiques en milieu terrestre, mais aussi le lac comme étant un lac d'importance, avec les limites qu'on connaissait déjà, qui étaient les terres privées principalement.

3120 Ce n'est pas de l'improvisation. À partir d'un territoire d'intérêt donné, il faut s'ajuster en fonction des occupations, des utilisations, puis donc, c'est ça, du mode d'occupation puis de l'utilisation de ce territoire-là. Donc, c'est ce que je peux répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

3125 Madame Laberge. Après ça, je vais revenir avec une couple de questions.

**Mme JOANNE LABERGE :**

3130           Moi, je voudrais seulement compléter pour dire que, à l'origine, l'essentiel de nos préoccupations était le milieu terrestre et que, finalement, à la limite, le lac aurait pu ne pas être inclus dans la réserve de biodiversité.

3135           Toutefois, comme le souligne Marc-André, c'est un lac qui est important au niveau de sa superficie. C'est un lac qui est important aussi pour la population, parce que dans le choix des aires protégées, il y a le cadre écologique de référence, l'approche scientifique, mais on essaie aussi d'intégrer les préoccupations du milieu quand c'est possible.

3140           Dans ce cas-là, il y avait une préoccupation pour le lac. Et le fait qu'il soit inclus malgré, comme vous avez dit, certaines difficultés par rapport au tracé, on se disait: premièrement, c'est intéressant aussi au niveau écologique à cause du lien eau-terre, puis en plus, bien, ça nous permettait, étant donné que c'était dans la réserve de biodiversité, d'intégrer des préoccupations pour ce lac-là dans le plan de conservation qui, comme on l'a expliqué, vont atterrir dans le plan d'action.

3145           Et si dans sept ans... enfin, bref, on ne se lancera pas dans l'avenir, mais le fait qu'il soit dans la réserve de biodiversité, c'est quand même évident qu'il y a une préoccupation plus importante pour sa conservation que s'il n'y était pas.

**LE PRÉSIDENT :**

3150           Merci, madame Laberge. Deux ou trois petites questions vite, vite. Est-ce qu'il y a un potentiel hydroélectrique pour le bassin de ce lac-là?

**Mme JOANNE LABERGE :**

3155           Je pense que ça serait à monsieur Desrochers de répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

3160           Monsieur Desrochers?

**Mme JOANNE LABERGE :**

3165           Mais s'il y en avait eu, on ne l'aurait pas mis dans la réserve de biodiversité, je crois.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

          Ce territoire-là n'est pas ciblé pour des projets hydroélectriques.

3170 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Est-ce que c'est un lac qui est considéré comme... vous l'avez ajouté, vous dites, à la demande des citoyens. Est-ce que c'est un lac qui, du point de vue écologique, a une importance particulière dans la région?

3175

**Mme JOANNE LABERGE :**

Bien, Marc-André, tu compléteras, mais comme tout lac d'importance, il y a un intérêt écologique. Puis du fait qu'il est directement associé à une réserve de biodiversité, oui, au niveau

3180

écologique, il a une importance.

Je ne sais pas s'il y a des aspects plus techniques soit de Marc-André ou de Édith.

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

3185

Je peux compléter un petit peu. C'est effectivement un lac de grande superficie qui a un profil quand même particulier au niveau de sa profondeur. Je pense que dans le document, il y a un profil de profondeur.

3190

Il y a aussi des aspects esthétiques au point de vue des parois rocheuses. Il y a certaines parois rocheuses à proximité. Donc, il y a un intérêt. C'est un lac, au point de vue du paysage, qui est intéressant et aussi par rapport au paysage environnant, du paysage qu'on peut voir du lac. Donc, c'est peut-être un aspect qui est un peu plus paysage et social, il est aussi important.

3195

Au point de vue écologique, bien, il y a quand même au niveau des aires de nidification d'oiseaux qui sont mentionnées dans le document. Et on a affaire à des baies très différentes, des baies très profondes, des baies très peu profondes, des baies plus encaissées, tout ça. Donc, ce sont tous des aspects qui rendent ce lac-là un attrait particulier.

3200 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

3205

Alors, madame Paquin, bien, ce qu'on nous dit, c'est qu'il y a beaucoup d'intérêt mais qu'il y a des contraintes. Et puis on nous a expliqué dans le courant de la soirée les contraintes qui faisaient que, de ce côté-là, on s'en tenait à la ligne des hautes eaux. Ce n'est peut-être pas la réponse qui vous satisfait, mais c'est la réponse. Avez-vous une autre question?

**Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN :**

3210

Bien, en fait, ma question revient... j'ai l'impression que si les gens reviennent tout le temps sur la même question, c'est que la réponse, oui, elle est claire mais elle n'est probablement pas satisfaisante pour les citoyens.

3215

Ce n'est pas pour rien que les citoyens ont fait une demande pour la zone nord-est. Puis ce que je me pose comme question, c'est que, oui, il y a certaines contraintes mais, au-delà d'au niveau esthétique, le fait que ça ne serait pas joli de découper autour de ces contraintes-là ou d'aller travailler ces contraintes-là qui demanderaient une certaine énergie, est-ce qu'on ne serait pas gagnants à protéger justement les berges du lac, même si on allait chercher un compromis à ce niveau-là.

3220

Puis en plus, si on retourne sur la carte, on parle de l'eau, puis on parle de la protection des rives, mais on sait qu'il y a une forêt ancienne aussi qui est située au niveau d'une des pointes. Et en plus, il y a un sentier de randonnée pédestre qui est là et, ça, ce n'est pas protégé, puis on parle de l'importance de protéger ces choses-là pour les citoyens, les sentiers de randonnée pédestre, les forêts anciennes. Ça fait qu'il me semble que ça fait beaucoup de poids pour ce secteur-là dans ma tête.

3225

**LE PRÉSIDENT :**

3230

Madame Paquin, je vais...

**Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN :**

3235

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

3240

Deux choses... non, non, attendez. Vous viendrez nous dire tout ça en deuxième partie, ce sont des éléments que la commission va considérer dans son analyse. Je veux bien essayer d'y retourner mais, d'après moi, la réponse, vous l'avez eue.

Je ne sais pas si vous avez des éléments nouveaux à ajouter. Monsieur Spalding?

3245

**M. DANIEL SPALDING :**

Madame Paquin, au niveau du sentier, j'imagine que vous parlez du sentier qui est situé dans la baie à Beaupré? Est-ce qu'il est sur la pointe...

3250 **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN :**

Sur la pointe qui s'avance dans l'eau.

3255 **M. DANIEL SPALDING :**

Exactement, c'est ça.

3260 **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN :**

C'est ça, exactement.

**M. DANIEL SPALDING :**

3265 C'est ce qu'on appelle la baie à Beaupré, le sentier de la baie à Beaupré. Ce sentier-là est situé actuellement dans un écosystème forestier exceptionnel. Un écosystème forestier exceptionnel détient un statut de protection, donc, bien qu'il ne soit pas inclus dans la réserve de biodiversité projetée.

3270 **LE PRÉSIDENT :**

Dites-moi donc au ministère des Ressources naturelles de la Faune pourquoi ça ne pourrait pas l'être? Pourquoi il ne pourrait pas être inclus étant donné qu'il a déjà un statut de protection?

3275 **M. DANIEL SPALDING :**

Je laisserais monsieur Desrochers répondre.

3280 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Bien, en fait, ce sont des outils différents qu'on utilise pour faire de la protection. Comme dans la présentation qui avait été faite par le MDDEP, on a vu qu'il y avait différents statuts d'aires protégées. Il y en a 22. Les ÉFE, les écosystèmes forestiers exceptionnels, c'est un de ceux-là. Et il y a le niveau de protection qui répond à une aire protégée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas 3285 d'activités forestières, il n'y a pas d'activités minières. Donc, il est déjà protégé. Ça a la même équivalence que la réserve de biodiversité.

**LE PRÉSIDENT :**

3290 La question peut se poser étant donné qu'il y en a deux pas loin qui sont incluses dans la réserve.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

3295 Bien, ce n'est pas incompatible, mais c'est que ça a le même niveau de conservation avec son mode de gestion. C'est que les écosystèmes forestiers exceptionnels, dans le temps, ont été classés avant la réserve de biodiversité. Et comme il y avait déjà de la protection dans ce secteur-là, bien, on y est allés avec une limite qui était uniforme pour l'ensemble de la réserve.

3300 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

3305 Mais il faut vraiment être clair, cette pointe-là, la portion qui est classée écosystème forestier exceptionnel a vraiment un niveau de protection qui permet d'être classée comme aire protégée.

3310 **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN :**

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

3315 Ça va? Merci madame Paquin.

Alors, j'appellerais maintenant madame Marie-Belle Provost du Conseil régional de l'environnement et je la remercie d'avoir laissé sa place. Bonsoir, madame Provost.

3320 **Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

3325 Bonsoir. Alors, ma première question, en fait, je voulais savoir pourquoi on n'avait pas créé une connexion entre les territoires de la réserve Piché-Lemoine et celle du réservoir Descelles plus au sud, une connexion qui suivrait la moraine d'Harricana. Qu'est-ce qui empêcherait de faire ça, par exemple? Y avez-vous songé? Si oui, pourquoi ça ne fonctionnerait pas?

**LE PRÉSIDENT :**

3330 Alors, qui va répondre? C'est madame Laberge?

**Mme JOANNE LABERGE :**

Oui. Je vais céder la parole à monsieur Bouchard.

3335

**LE PRÉSIDENT :**

À monsieur Bouchard, d'accord. Monsieur Bouchard?

3340

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Peut-être pour aider à répondre, je vais tenter de m'aider de la présentation sur l'évolution des territoires de toute façon dont on a déjà parlé.

3345

Évidemment, il y a quand même une distance assez importante entre ces deux territoires-là. Ce n'est pas une distance infranchissable, mais faire un corridor, ne serait-ce que d'un kilomètre de large pour relier ces deux territoires-là, ça ferait probablement déjà une superficie considérable.

3350

Le territoire qui est situé entre ces deux réserves-là, c'est un territoire qui a déjà des activités, mais pas nécessairement partout. Ça, c'est un élément de constatation et non pas un élément de réponse.

3355

Pour ce qui est de la réponse, ce que je peux vous dire, c'est que, en fait, c'est vrai qu'on n'y a pas pensé, dans le sens où il y a deux territoires qui ont été proposés, qui sont rejoignables par connectivité, mais qui sont quand même assez distancés. Puis ça a été traité comme deux territoires différents.

3360

Donc, il n'y a pas eu d'analyse spécifique, à savoir est-ce qu'on devrait relier ces deux territoires-là. Donc, effectivement, on n'y a pas pensé parce que ça ne faisait pas partie des éléments de réflexion qui étaient recherchés pour faire des aires protégées dans ce secteur-là.

**Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

3365

Parce que, tantôt, vous avez dit qu'il y avait des massifs forestiers.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Oui.

3370

**Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

Et il y a aussi toute la moraine d'Harricana qui...

3375

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Oui.

**Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

3380

Ça crée un intérêt écologique.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

3385

Oui. En fait, le massif forestier dont il est question, on l'a constaté lorsqu'on est allés faire du terrain. On a fait un survol en avion. Donc, on a remarqué qu'il y avait quelque chose d'intérêt qui se situait, je crois, soit sur la moraine d'Harricana ou très près dans le secteur de la moraine et, effectivement, situé entre ces deux réserves-là.

3390

Donc, évidemment quand on va rencontrer, comme on a fait en décembre, on est allés rencontrer les tables GIR, on présente le projet, on est ouverts à discuter de toutes les questions. Puis cette question-là a été abordée. Donc, on a échangé là-dessus, on a fait part de ce qu'on avait constaté.

3395

Je pense que ce n'est pas à moi à dire ça mais à la commission, mais tout le monde pourrait nous proposer des choses ou nous déposer des documents s'il y avait de l'information. Donc...

**LE PRÉSIDENT :**

3400

Oui. Madame Laberge veut ajouter quelque chose. Allez-y, madame Laberge.

**Mme JOANNE LABERGE :**

3405

Oui. Je veux tout simplement ajouter à la présentation de Marc-André en revenant, si vous voulez, au processus de détermination des territoires d'intérêt.

3410

Quand est effectuée l'analyse première, c'est effectivement à partir des caractéristiques du territoire. Et là, on identifie des secteurs qui nous intéressent au niveau de la représentativité.

3415

Le principe de connectivité des aires protégées, c'est effectivement un principe connu en matière de conservation, tout ça. Toutefois, une connectivité continue entre deux territoires aussi éloignés, ce qu'on irait capter en éléments dits communs... parce que, quand on fait de la conservation, on conserve soit des caractéristiques exceptionnelles du territoire ou ce qu'on appelle des caractéristiques communes du territoire. Et c'est aussi précieux pour nous que ça soit exceptionnel ou commun parce qu'on veut représenter l'ensemble de la biodiversité.

3420

Donc, si on allait chercher une superficie supplémentaire très importante entre ces deux territoires-là, ce qu'on irait capter ne nous intéresse peut-être pas nécessairement et ça serait au détriment d'autres territoires qui seraient situés ailleurs dans la province naturelle F et qui nous

intéresseraient parce qu'on a un objectif de 8 %.

3425 Donc, tout ce qu'on irait chercher dont on n'a pas vraiment besoin en représentativité, bien, on le perd ailleurs là où ça pourrait nous intéresser. Donc, c'est comme un peu déchiré entre le principe de connectivité puis le principe premier qui est d'essayer de s'assurer une représentation de la province naturelle au complet à hauteur de 8 %.

Je pense que c'est important de bien voir ça, c'est qu'on a des choix à faire là.

3430 **LE PRÉSIDENT :**

Je voulais poser la même question pour un autre corridor, mais je vais laisser pour ce soir, il est tard. Monsieur Belisle va rajouter quelque chose, après ça, je vous reviens, madame Provost.

3435

**M. LUC BELISLE :**

3440 Oui. Dans la Stratégie des aires protégées, on en a parlé ce soir, il y a les écosystèmes forestiers exceptionnels, il y a aussi les refuges biologiques. Imaginons le territoire avec les grandes aires protégées qui sont réparties un peu uniformément à travers le territoire pour protéger des éléments que le ministère de l'Environnement considère importants.

3445 À cela s'ajoutent, entre les grandes aires protégées, les refuges biologiques qui sont comme des petits îlots de territoire protégé qui vont permettre une forme d'interconnectivité entre les territoires. C'est sûr que ce n'est pas continu. Et il y a aussi les écosystèmes forestiers exceptionnels. Ce qui fait qu'on va avoir des grands placards, puis on va avoir des petits spots.

3450 Et si je me souviens de mes notions de biogéographie, au niveau de la répartition des espèces, ça permet aux espèces, qui ont des petits domaines vitaux, de pouvoir faire des sauts de crapaud d'un petit territoire protégé à un autre pour éventuellement être capables quand même de migrer, de se répartir entre les différentes aires protégées.

3455 Alors, peut-être que l'interconnectivité directe et continue n'est pas possible, mais le fait qu'il y a d'autres types de territoire contribue justement à favoriser le mouvement des espèces, particulièrement celles de petit domaine vital. L'original n'a pas de problème, mais si on pense, par exemple, au lichen, ça ne se déplace pas nécessairement beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

3460 Madame Provost?

**Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

Bien, j'ai une question de compréhension...

3465 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

3470 **Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

... à propos de la connectivité versus la représentativité. Je me demande en fait, dans la réserve de biodiversité du réservoir Decelles, c'est quoi qu'on cherche? C'est quoi qu'on a dans ce secteur-là qui est représentatif comparativement, par exemple, à la moraine d'Harricana qui est vraiment...

3475

**LE PRÉSIDENT :**

Un élément particulier?

3480 **Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3485

D'accord. Madame Laberge?

**Mme JOANNE LABERGE :**

3490 Je vais revenir, dans un premier temps, à pourquoi protéger le territoire du réservoir Decelles dans le document de conservation. Puis s'il y a des renseignements plus fins, Marc-André pourra le compléter.

3495 Mais si on regarde, sur un territoire relativement restreint, on a une variété assez importante de formes géologiques et géomorphologiques. Donc, c'est intéressant qu'il y ait autant de variétés sur un petit territoire. C'est assez peu courant.

3500 Alors, on va aller chercher une portion de la moraine interlobaire. Ce n'est pas énorme, mais on va aller en chercher. On va chercher un petit peu de dunes. On a des tourbières ombrotrophes. Au niveau de la végétation, présence de pessières à épinettes noires, de bétulaies à bouleaux blancs et de pinèdes à pins gris.

3505 Alors, je veux dire, ce sont des formes géomorphologiques rares et intéressantes et concentrées au même endroit. La question que vous allez me dire: vous auriez pu aller en chercher plus? C'est toujours ça qui est le problème, mais disons qu'on est allés jusqu'au maximum qu'on pouvait aller et on est assez satisfaits du tracé, au niveau écologique je parle.

Monsieur Bouchard pourrait peut-être ajouter encore plus.

3510 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Comme vous ouvrez la porte à comparer les éléments qu'on protège dans la réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles versus la moraine d'Harricana, c'est une question fort intéressante parce que ça nous confronte au choix qu'on a fait lorsqu'on a voulu établir un réseau d'aires protégées à l'échelle du Québec.

Comme on avait expliqué dans la présentation au tout début, c'est 1 700 000 kilomètres carrés. Et pour pouvoir couvrir ou penser pouvoir couvrir tous les types d'écosystèmes, on a procédé par un découpage, à une cartographie écologique suivant différents niveaux de perception ou de précision. Et, évidemment, l'approche est de miser en fonction de ce découpage-là en ayant des écosystèmes dans chacun de ces ensembles-là, en supposant qu'on va avoir tous les types d'écosystèmes.

Et, ensuite de ça, lorsqu'on crée notre réseau, à mesure qu'on avance, on est capables de calculer la représentativité du réseau, par exemple, pour une province naturelle autant en termes de forme de dépôts de type écologique au sens large ou type de milieu, d'âge des forêts, de groupements forestiers, de lacs, de rivières.

Pendant, ça nous amène aussi, en plus de devoir aussi composer avec les modes d'occupation et d'utilisation du territoire qui, parfois, ne nous permettent pas de donner la configuration qu'on veut, on se confronte aussi à un autre élément qui est, on pourrait dire, les ensembles écosystémiques du territoire ou je dirais plutôt les écopaysages.

Puis lorsqu'on parle de la moraine interlobaire d'Harricana, c'est un ensemble qui est extrêmement vaste. La partie dont on discute autant dans le dossier de la forêt Piché-Lemoine que dans le dossier du réservoir Decelles est une partie infime de la moraine interlobaire d'Harricana. C'est sûr qu'il est impossible de concevoir qu'on pourrait toute la protéger mais, effectivement, les ensembles de la moraine qui sont présents dans les secteurs de ces deux territoires-là et même, en fait, toute la portion aussi qui relie ces deux secteurs-là, on comprend que c'est un élément d'intérêt écologique, c'est indéniable.

Puis selon une approche plus écopaysagère qu'une approche de conservation de la biodiversité, de conservation d'éléments de biodiversité en tant que telle, il y a une espèce – je ne sais pas, j'ai de la misère à trouver le mot – je dis: une espèce de «clash ». C'est que l'approche écopaysagère, en fait, l'écologie du paysage n'est pas la même que l'approche très conservacionniste où on...

Mais, nous, on a dû, à cause de l'ampleur de la superficie du Québec et par l'approche du cadre écologique de référence, par ce découpage-là, on doit parfois sacrifier des grands

3550 ensembles écopaysagers comme ça qui peuvent être intéressants et que, de toute façon, étant donné leur importance et leur superficie, on ne pourrait pas protéger en entier ou en grande partie, parce qu'il y a des contraintes qui s'appliquent.

**LE PRÉSIDENT :**

3555

Monsieur Bouchard...

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

3560

Donc, ça ouvre la porte à toutes sortes de discussions et qui pourront faire partie des références bibliographiques que je déposerai avec plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

3565

Monsieur Bouchard, je ne sais pas comment vous le demander non plus, moi aussi, je cherche mes mots. On nous dit: c'est une approche scientifique, et puis on va essayer d'attraper des éléments représentatifs de chacun des écosystèmes, et on va en protéger un certain pourcentage un peu partout.

3570

Et moi, je vois ça comme une approche éclatée et je me demande pourquoi cette approche-là ou si cette approche-là, par rapport à rapporter à l'approche écopaysagère dont vous parliez, pourrait vous porter à remettre en question celle que vous avez actuellement.

Madame Laberge?

3575

**Mme JOANNE LABERGE :**

3580 Ce que je voulais vous mentionner, c'est que l'approche qui a été retenue par le Québec pour capter la biodiversité, puis pour essayer d'atteindre ses objectifs de 8 % représentatif de l'ensemble de la biodiversité, peut être discutable mais, je veux dire, l'approche du cadre écologique de référence, l'approche de déterminer des territoires d'intérêt, je veux dire, par province naturelle, donc, de facto, de façon éclatée parce qu'il n'y a pas une immense concentration au coeur du Québec, il va en avoir partout dans les provinces naturelles, il demeure que c'est ça qui a été retenu par le gouvernement.

3585

C'est là-dessus qu'on travaille depuis 2002, puis c'est de cette façon-là que c'est envisagé. À moins que je comprenne mal votre question...

**LE PRÉSIDENT :**

3590

Non, non, non, non.

**Mme JOANNE LABERGE :**

3595 ... vous mettez en cause les fondements mêmes de la Stratégie sur les aires protégées là.

**LE PRÉSIDENT :**

3600 Non. Moi, j'explore des voies de sélection.

**Mme JOANNE LABERGE :**

Oui, mais là, c'est assez sérieux.

3605 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne remets rien en question. J'explore.

**Mme JOANNE LABERGE :**

3610 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3615 Bien, je pense qu'on va arrêter pour cette voie-là et on va aller à la deuxième question de madame Provost.

**Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

3620 C'était intéressant par exemple. Mon autre question, elle ressemble un petit peu à la première, mais elle concerne le territoire de Opasatica. Je me demandais si vous aviez étudié la possibilité de faire un couloir qui irait vers le nord et qui irait englober le mont Chaudron.

3625 Et, par exemple autour du lac Dufay, ça pourrait partir autour du lac Dufay. Je sais qu'il y a des titres miniers à côté de là mais est-ce que, quand même, ça pourrait être envisageable? Je crois qu'il y a aussi une aire protégée du côté ontarien, pas celle qui est au sud, mais une autre aussi au nord vis-à-vis...

**LE PRÉSIDENT :**

3630 Monsieur Bouchard, est-ce qu'on pourrait avoir à l'écran une carte qui nous permettrait de visualiser les éléments qui sont dans la demande de madame Provost?

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

3635

On va essayer, mais je ne peux pas vous assurer...

**LE PRÉSIDENT :**

3640

Mais quitte à ce que ce soit la carte générale.

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

3645

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, madame Laberge?

3650

**Mme JOANNE LABERGE :**

3655

Alors, pendant que monsieur Bouchard trouve la carte, je voulais mentionner qu'il y a un groupe de travail actuellement qui est, d'une certaine façon, coordonnée, je ne sais pas si c'est par la Ville ou par madame van de Walle et qui, effectivement, explore les possibilités pour divers territoires d'intérêt. Alors, elle va vous l'exposer elle-même.

**LE PRÉSIDENT :**

3660

D'accord.

**Mme JOANNE LABERGE :**

C'est ça qu'elle me dit.

3665

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, madame van de Walle?

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

3670

3675

Il se fait tard, on manque nos mots. Donc, effectivement, il y a un groupe de travail. L'origine de ce groupe de travail-là était... il y a une réserve à l'État dans le secteur de Kanasuta, il y a une réserve à l'État dans le secteur de Kekeko. Et ces deux réserves à l'État, considérant des contraintes minières et forestières, en tout cas surtout minières, n'arrivaient pas à avoir un certain profil acceptable pour une aire protégée.

3680

Donc, il y a un groupe de travail qui a été formé en collaboration avec la Ville pour essayer de trouver des solutions de conservation dans ce secteur-là. Et le mont Chaudron est un élément ou les monts Cheminis, collines Cheminis, ça dépend comment on veut les appeler, est un élément qu'on a examiné dans ce cadre de ce groupe de travail-là.

3685

Les travaux ne sont pas terminés tout à fait. On est à la dernière phase de ça. Et une des préoccupations de ce groupe de travail-là était aussi de regarder s'il était possible de voir certaines connectivités avec le lac Opasatica.

3690

Le groupe de travail ne se limite pas seulement à des protections dans le type réserve de biodiversité. On explore tout type de protection. Donc, c'est du travail qui est en processus actuellement, mais ça rejoint la préoccupation ou les questions qui étaient exprimées de ces secteurs-là. Donc, on parle du mont Chaudron. Je ne sais pas si on peut le localiser à un endroit?

**LE PRÉSIDENT :**

3695

Oui, j'aimerais ça parce que les autres éléments du territoire...

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

3700

J'ai tenté de trouver une carte où on voyait les aires protégées de l'Ontario, mais j'ai fait des travaux là-dessus, puis c'est impossible de mettre la main sur quelque chose de précis concernant les aires protégées de l'Ontario. Vous voyez la grosseur du grain de cette carte-là, on voit presque rien.

**LE PRÉSIDENT :**

3705

Mais dans vos documents de travail...

**Mme JOANNE LABERGE :**

3710

Mais on voit bien que le lac Opasatica est...

**M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

3715

Je croyais qu'on ne faisait pas référence à l'aire protégée qui était adjacente à Opasatica. Je croyais que c'était plus au nord. Sinon, je peux le sortir.

**Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

En fait, peut-être qu'on le voit, la bulle du côté ontarien, ça, ça doit être parallèle au mont Chaudron. Ça pourrait créer une connectivité entre le côté québécois et ontarien, en plus de...

3720

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Provost, donnez-moi deux secondes. On va demander à madame van de Walle si, dans les documents de travail qu'ils ont, il y a une carte qui pourrait être déposée où tous ces éléments-là sont illustrés.

3725

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

Pardon?

3730

**LE PRÉSIDENT :**

L'ensemble des éléments dont on vient de parler, puis même...

3735

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

Les réserves à l'État, oui?

**LE PRÉSIDENT :**

3740

Oui, oui, oui.

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

3745

Je vais regarder qu'est-ce qu'il est possible de sortir comme carte et identifier en même temps le mont Chaudron, le mont Cheminis pour la commission. J'imagine que madame Provost sait où est-ce que c'est.

**LE PRÉSIDENT :**

3750

Oui, mais ça va nous aider dans notre analyse.

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

3755

C'est une montagne qu'on voit de la ville.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et les documents de travail sont de quel ordre?

3760

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

Ce que je peux vous remettre, c'est une cartographie des éléments qui ont été regardés.

3765

**LE PRÉSIDENT :**

Pas de compte rendu, pas de description, pas de...

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

3770

Bien, non. Actuellement, c'est en rédaction. Je n'ai pas d'autres documents. Écoutez, je peux peut-être commencer par regarder une carte et puis, après, on pourra examiner si ça convient ce que je peux sortir comme information...

3775

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

3780

... qui est prêt.

**LE PRÉSIDENT :**

3785

D'accord, merci.

**Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

Donc, ça a été envisagé par...

3790

**LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on nous dit, c'est qu'ils sont en train de travailler dessus en collaboration avec la Ville, oui.

3795

**Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

Mais ce n'est pas travaillé à Québec, c'est travaillé en région, puis ils sont en train d'évaluer d'autres types de protection que l'intégrer à la réserve de biodiversité.

3800

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que j'ai compris.

3805

**Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

Oui.

3810

**LE PRÉSIDENT :**

Et c'est ce qu'on nous confirme du côté du ministère.

**Mme ÉDITH VAN de WALLE :**

3815

Pour précision, sur le groupe de travail, on a des gens de la Ville. On avait un représentant de l'Association d'exploration minière qui s'est retiré du groupe. On avait un représentant de Tembec. Et on a des représentants des ministères concernés.

3820

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci beaucoup. Est-ce que, du côté de la Ville, vous avez un commentaire à ajouter, monsieur Monfette?

3825

**M. PIERRE MONFETTE :**

Non, mais on s'est associé à ce travail-là parce qu'on considérait qu'il y avait quand même des pistes de travail qui étaient intéressantes. Maintenant...

3830

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez des attentes particulières ou des...

3835

**M. PIERRE MONFETTE :**

Bien, c'est sûr que comme ville, nous, notre préoccupation, c'est de trouver des moyens de conjuguer les usages et d'exclure le moins de gens possible. Alors, là, la grande problématique, c'est bien sûr que là on avait l'exclusion et des forestières et des minières. Donc, pour une région ressources, il y a une préoccupation économique aussi. Donc, ça, c'était pour ça qu'on s'est associé à ce travail.

3840

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Monfette.

**Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

3845

Mais il n'y a pas de claims dans le couloir qui se rendrait là. Il n'y a pas d'activités minières.

**LE PRÉSIDENT :**

3850

On regardera lorsque la carte sera déposée.

**Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

3855

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3860

Et puis je vous suggère très fortement de venir nous faire vos propositions et vos suggestions en deuxième partie.

**Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

3865

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Et je vous invite aussi à vous réinscrire au registre si vous le désirez.

3870

**Mme MARIE-BELLE PROVOST :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3875

Alors, je pense qu'on a appris beaucoup aujourd'hui, on en sait assez pour aujourd'hui, il se fait tard. Nous allons ajourner ici et nous allons reprendre demain après-midi à 13 h 30 au même endroit. Alors merci, bonne fin de soirée et bonne nuit à tous.

\*\*\*\*\*

3880

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3885

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**